

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Pagination continue.

# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. III.

MONTRÉAL, 1<sup>er</sup> MAI 1883.

No 5.

## SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Nomination de Commissaires et de syndics d'écoles — Délimitation de municipalités scolaires — Avis de demandes d'érection, de délimitation, etc, de municipalités scolaires — Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'année 1881-82. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : Association des instituteurs catholiques de Montréal et de la banlieue, séance du 30 mars — Association des instituteurs du comté de Soulanges, séance d'inauguration — Une leçon élémentaire de style : le pain — Dictées d'orthographe usuelle — Difficultés orthographiques — Phrases à corriger ; Corrections — Problèmes d'algèbre. — TRIBUNE LIBRE : Aux instituteurs — Antoine de Lamothe de Cadillac (suite et fin). — LECTURE POUR TOUS : Variétés — Deux traits — Les insectes et leurs métamorphoses (suite et fin) — Feuilleton : Zécharie le maître d'école. — Bulletin de librairie. — Annonces. — Errata. — Conditions d'abonnement.

## ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du six mars dernier (1883), d'amender l'ordre en conseil No. 356, du seize septembre dernier (1882), en insérant après les mots "vingt-six novembre 1381," les suivants : "excepté les lots 11, 12, 13 et 14 dans le 11<sup>e</sup> rang, le lot 9 et la moitié sud-ouest du lot 10 dans le 13<sup>e</sup> rang, les lots 9, 10, 11, du 14<sup>e</sup> rang, et les lots 9, 10 et 11 dans le 15<sup>e</sup> rang, qui doivent rester attachés à la municipalité de Leeds, pour les fins scolaires.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

#### Nomination de Commissaires d'écoles.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date

du 15 mars dernier, de nommer MM. Jules Brassard, Damase Labelle, Napoléon Nantel, Pierre Pâquet et Zotique Terrien, commissaires d'écoles pour la nouvelle municipalité de la Nativité, canton Joly, dans le comté d'Ottawa.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 15 mars de faire les nominations suivantes :

#### Commissaires d'écoles

Comté de Chicoutimi, Ouatichouan.—M. Israël Dumais, en remplacement de M. Lufraid Paradis. Comté de Drummond, Wendover et Simpson.—M. Olivier Joyal, en remplacement de M. Joseph Duhamel.

Comté d'Ottawa, Sainte-Cécile de Masham.—M. George Beaudoin en remplacement de M. Xavier Beaudouin, décedé.

#### Syndics d'écoles.

Comté de Chateauguay, Saint-Antoine Abbé.—M. George Pettis, en remplacement de M. Alphonse Lamontagne.

Comté de Richelieu, Sorel.—M. David Finlay, en remplacement de M. J. F. Armstrong, qui a définitivement laissé la municipalité.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 mars dernier, de nommer Auguste Globenski, écuyer, commissaire d'écoles pour la municipalité scolaire de Saint-Canut, No. 1, dans le comté des Deux-Montagnes.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

#### Délimitation de municipalités scolaires.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 15 mars dernier, d'annexer le cinquième rang de "Saint-Léon de Standon," dans le comté de Dorchester, à la municipalité scolaire du "canton de Standon," dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Délimitation de municipalités scolaires.*

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 15 mars dernier, de détacher la concession Sainte-Catherine de Saint-Sylvestre, dans le comté de Lotbinière, et de l'annexer à Saint-Séverin, dans le comté de Beauce, pour les fins scolaires, et ce à compter du premier juillet prochain. Les habitants de cette concession appartiennent à cette dernière municipalité pour les fins religieuses, et ils se trouvent très éloignés de toutes les écoles de Saint-Sylvestre, tandis qu'ils sont à proximité de l'école de Saint-Séverin.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demandes d'érections, etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5e sec. 41 Vic., ch. 5.

Eriger en municipalité scolaire tout le "canton Lussier" et les lots Nos. un jusqu'à vingt-quatre inclusivement des 1er, 2e et 3e rangs situés au sud-est du "canton Archambault," dans le comté de Montcalm.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 15 mars dernier, d'eriger le canton Joly, dans le comté d'Ottawa, en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "La Nativité."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection, délimitation, etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5ème sect. 41 Vic. chap. 6.

Annexer à la municipalité de Saint-Rémi de

Tingwick, dans le comté d'Arthabaska, les Nos. 12 et 13, du 8e rang de la municipalité du canton de Tingwick, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection, délimitation, etc., de municipalités scolaires en vertu de la 5ème section, 41 Vic., chap. 6.

Eriger en municipalité scolaire distincte, le village de "Waterville," distrait du township de "Compton," dans le comté de Compton, avec les mêmes limites qu'a le dit village comme municipalité rurale.

Département de l'Instruction Publique.

Québec, le 26 décembre 1882.

A l'Honorable JEAN BLANCHET,

*Secrétaire de la Province.*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'instruction publique dans

la province de Québec en l'année scolaire 1881-82.

APERÇU GENERAL.

Comme je l'ai déjà fait dans mes autres rapports, je présente d'abord un tableau montrant notre situation générale actuelle comparée à celle des années dernières.

	1876-77	1877-78	Augmen- tation.
Municipalités.....	949	967	17
Arrondissements.....	4193	4233	40
Maisons d'école.....	3826	3945	119
Ecoles (sous contrôle).....	4115	4209	94
Nombre d'élèves.....	232765	234828	2063
Présence moyenne.....	178621	180294	1673

  

1878-79	Augmen- tation.	1879-80	Augmenta- tion ou dimi- nution.	1880-81	Augmen- tation.	1881-82	Augmen- tation.
970	3	988	18 aug.	1010	22	1051	41
4291	58	4318	27 aug.	4403	85	4522	119
3948	3	4013	65 aug.	3939	26	4440	501
4282	73	4310	28 aug.	4368	58	4457	89
239808	4980	234705	5104 dim.	235574	869	236699	1125
189740	3446	180315	3425 dim.	180370	55	180463	93

- Il faut comparer ce tableau avec le suivant :

ENSEIGNEMENT.		1876-77	1877-78	Augmen- tation.
Histoire .....		65294	70826	5532
Arithmétique .....		128432	134624	6292
Tenue des livres.....		12101	13859	1758
Géographie .....		58806	63658	4852
Agriculture .....		16665	19625	2960
Dessin industriel.....		8351	20914	12563

  

1878-79	Augmen- tation.	1879-80	Augmen- tation.	1880-81	Augmenta- tion ou dimi- nution.	1881-82	Augmen- tation.
74849	4023	80143	5294	75496	4647 dim.	82308	6812
139148	4524	153852	14704	148911	4941 dim.	157679	8769
14932	1073	17891	2959	21295	3404 aug.	25245	3950
67110	3452	72812	5702	71418	1394 dim.	78515	7097
22846	3221	24792	1946	26070	1278 aug.	28128	2053
35429	14515	50777	15348	48711	2066 dim.	60099	11388

Le fait principal qui se dégage de ces statistiques officielles, c'est qu'il y a augmentation ou amélioration en tout et partout. L'an dernier, les statistiques étaient bien moins consolantes. On venait d'abolir le "Dépôt de livres," et nos populations, abandonnées de nouveau à elles-mêmes pour l'achat des livres classiques, négligèrent déplorablement le premier de leurs devoirs dans l'administration des écoles, qui est de donner aux enfants toutes les fournitures nécessaires à leurs études. La conséquence immédiate fut une diminution du nombre des enfants étudiant les principales matières du cours primaire, l'histoire, l'arithmétique, la géographie, le dessin.

Pour conjurer le mal et remplacer dans une certaine mesure le "Dépôt de livres," suivant les propres paroles de mon dernier rapport, j'ai exprimé le vœu que la législature votât une loi portant qu'à l'avenir les municipalités scolaires seraient obligées de pourvoir elles-mêmes les écoles de livres et de fournitures classiques. De fait, le gouvernement a déposé un projet de loi dans lequel se trouvait l'article suivant :

"2. Les municipalités scolaires, à part celles de Montréal et Québec, seront autorisées à pourvoir les écoles tenues sous leur contrôle, des fournitures classiques nécessaires, et distribuer gratuitement aux enfants inscrits sur le journal en classe, les livres, les ardoises, les cahiers, les crayons, l'encre et toutes les autres choses nécessaires ou utiles à l'enseigne-

ment ; et les dites municipalités devront acheter le tout avec leurs propres fonds.

" Si un enfant perd, détruit ou détériore, de manière à les rendre inutiles, ses livres ou fournitures classiques, il aura à payer ceux qui lui seront remis à la place par la municipalité.

" Il sera du devoir des titulaires des écoles tenues sous contrôle d'informer, le premier jour de chaque mois, le secrétaire-trésorier des commissaires ou syndics, du nombre d'enfants qui manquent des livres ou fournitures requis."

Mais cette loi, votée à l'unanimité par l'Assemblée Législative, a échoué au Conseil Législatif par suite de certains malentendus dont je ne puis me rendre compte.

En face de cette situation, mon devoir était tout tracé : il ne me restait qu'à chercher dans l'organisation existante les moyens de reconquérir le terrain perdu. J'ai toujours sous la main un levier puissant, c'est l'Inspection. Au moyen des bulletins d'inspection, dont j'ai parlé plus d'une fois dans mes rapports, je puis me tenir au courant du travail qui s'accomplit dans chaque localité en matière d'éducation. Toute école a son bulletin que l'Inspecteur me transmet à la suite de sa tournée réglementaire, et si l'école est mal tenue, j'en suis informé sans retard ; il m'est alors permis d'intervenir pour rappeler aux autorités locales les prescriptions de la loi.

Or, c'est au moyen de ces bulletins et des instructions spéciales données aux

inspecteurs que j'ai pu réveiller le zèle des contribuables, réparer les mauvais résultats d'une certaine négligence, provoquer de nouveaux efforts pour le bien commun. Les inspecteurs se sont efforcés de convaincre les municipalités des avantages que présente le système prévu par le projet de loi cité plus haut, et de son côté le Surintendant, après avoir pris connaissance des bulletins d'inspection, a cru devoir adresser, avec plus de persévérance et d'énergie que jamais, ses conseils et ses remontrances aux commissaires et aux syndics d'écoles; même il a usé de rigueur en plus d'une occasion.

La conséquence de ce travail de tous les jours est indiquée par les deux tableaux qui précèdent. L'année 1880-81 a été une mauvaise année; nous nous sommes refaits en 1881-82, comme le démontre la comparaison entre cette dernière année et 1879-80 sur les matières où il y avait eu diminution en 1880-81 :

	1879-80	1881-82.
Histoire .....	80143	82308
Arithmétique.....	153852	157679
Géographie.....	72812	78515
Dessin industriel.....	50777	60099

Ce résultat est dû au zèle des inspecteurs et à l'habitude que déjà plusieurs municipalités ont prise de pourvoir elles-mêmes les écoles. Quels succès plus grands n'aurions-nous pas obtenus si une loi formelle était venue sanctionner un système dont les avantages ont été démontrés par une courte expérience! Ainsi, je crois de mon devoir d'insister de nouveau pour que la législature s'occupe encore de cette question.

Je ne puis quitter ce sujet sans constater la grande amélioration qui c'est produite dans la construction et l'aménagement des écoles. La loi qui oblige les commissaires à construire les maisons d'école sur des plans fournis ou approuvés par le Surintendant a été pas-ée en 1876, et depuis cette date 714 maisons nouvelles ont été construites; je puis affirmer qu'elles sont toutes convenables. Ce seul fait est d'une importance qui n'échappera à personne.

Je signalerai aussi certains cas particuliers où se sont produits des progrès vraiment surprenants. Ainsi, M. l'inspecteur Gay constate une augmentation de 240 pour cent dans le nombre des élèves étudiant l'arithmétique. De son côté, M.

l'inspecteur Stenson présente le tableau suivant des résultats obtenus dans son district :

	1867	1882	Au- men- tation.
Nombre de municipalités....	26	46	20
" d'arrondissements.....	85	173	88
" de maisons d'école.....	70	162	92
" d'élèves en opération sous contrôle.....	72	161	89
" d'élèves	2626	5469	2843
" d'élèves lisant couram- ment .....	2243	3802	1559
" d'élèves écrivant .....	1598	2616	1018
" d'élèves en arithméti- que .....	1667	2689	1022
" d'élèves dans la tenue des livres.....	.....	378	378
" d'élèves apprenant la grammaire anglaise....	124	88	.....
" d'élèves apprenant la grammaire française.	561	1216	652
" d'élèves apprenant le dessin industriel .....	.....	1544	1544
" d'élèves apprenant l'a- griculture.....	8	497	489

On peut dire que ce sont là de véritables conquêtes. Les fonctions de l'inspecteur, comme celles de l'instituteur, comportent souvent des ennuis, mais lorsqu'en jetant un regard sur le passé, on peut constater de tels progrès, on trouve une grande consolation dans le légitime orgueil d'un labeur qui a donné ses fruits.

M. LE DR GIARD.

Il y a quelques mois, M. le Dr Giard, à cause de son grand âge, a pris sa retraite.

M. Giard était attaché à l'administration depuis trent-cinq ans. Durant cette longue période de travaux persévérants, il a vu naître, grandir et se développer notre organisation scolaire, et il peut bien s'appliquer aujourd'hui le mot du poète : *quorum pars magna fui*. Collaborateur de M. Meilleur, de M. Chauveau, de M. de Boucherville, il a eu sa part à accomplir dans toutes les réformes dont nous constatons maintenant l'heureuse influence, et moi-même, pour qui il n'a pas cessé d'être un aide précieux, je me plais à reconnaître son intelligence, son jugement droit, son honnêteté scrupuleuse, ses aptitudes exceptionnelles pour le travail.

On trouverait peu d'hommes qui, sans arriver au premier rang dans la conduite des affaires, aient porté avec plus d'honneur pour soi et de profit pour le public le titre de "serviteur du pays."

A la fin de sa carrière administrative, M. Giard a reçu du pays de nos pères la décoration d'officier d'académie. Personne plus que lui n'était digne de cette haute distinction.

PROPOSITIONS DES INSPECTEURS.

MM. les inspecteurs, dans les rapports publics ci-après, font plusieurs propositions sur lesquelles il convient d'appeler l'attention du gouvernement.

Ainsi, M. Grondin, frappé de la difficulté que les secrétaires-trésoriers éprouvent toujours à percevoir les taxes scolaires, voudrait que les retardataires fussent obligés de payer sur leurs arrérages un intérêt assez élevé pour constituer l'équivalent d'une véritable amende.

M. Magrath et M. Tremblay sont d'avis que le nombre des commissaires d'écoles devrait être réduit de cinq à trois.

M. Magrath insiste sur une opinion qu'il a déjà émise plus d'une fois, savoir : qu'une partie, plus ou moins considérable, des terres de la couronne devrait être affectée à la formation d'un fonds de retraite et de secours pour les fonctionnaires de l'enseignement.

Souvent on m'a exprimé l'idée que la distribution des subventions devrait avoir pour base la moyenne de l'assistance des enfants à l'école. On croit que s'il en était ainsi, les contribuables, dans la crainte de voir diminuer leurs allocations législatives, seraient plus soucieux qu'aujourd'hui d'envoyer leurs enfants régulièrement à l'école durant toute l'année.

Enfin, presque tous les inspecteurs me paraissent favorables au système que je recommande si vivement, celui de charger les municipalités de pourvoir, de leur propre autorité, les écoles qu'elles dirigent de tous les livres et fournitures nécessaires.

CONFÉRENCES DES INSTITUTEURS.

Je suis heureux de constater l'importance que prennent les conférences des instituteurs. Ces réunions, où sont discutées les questions pédagogiques de tout ordre, établissent un courant d'idées uniformes qui animent tout le corps ensei-

gnant; elles favorisent l'étude des problèmes, elles en provoquent la solution pratique.

J'espère pouvoir publier dès l'année prochaine un rapport constatant le nombre de ces conférences, de ceux qui y ont assisté, des travaux reçus, la nature de ces travaux, etc.

JOURNAUX D'ÉDUCATION.

Les journaux d'éducation que l'initiative privée a substitués aux publications officielles, le *Journal de l'Instruction Publique* et le *Journal of Education*, obtiennent à bon droit un succès marqué. Ils sont bien dirigés et bien rédigés. Je ne saurais recommander trop vivement à la législature de les subventionner et au corps enseignant de leur donner son patronage.

NOS LIVRES DE LECTURE.

Les livres de lecture graduée de Montpetit ont produit beaucoup de bien dans le pays. Sans être parfaits, ils sont exécutés d'après les vrais principes. La gradation dans l'enseignement est d'une nécessité absolue, car on ne saurait donner indistinctement la même nourriture aux intelligences presque naissantes et à celles qui sont déjà formées. C'est cette gradation des livres de Montpetit qui leur a valu l'approbation du Conseil, et qui m'a déterminé à les recommander dans toutes nos écoles.

Je pourrais peut-être dire ici que certaines personnes se sont trompées en croyant que je recommandais ces livres à l'exclusion du *Devoir du Chrétien*, depuis longtemps populaire. Je n'exclus pas ce dernier ouvrage; je dis seulement qu'il est de peu de valeur pour l'enseignement de la lecture. Il n'est pas gradué, et il est d'un genre trop élevé pour l'enfance, comme je l'ai déjà dit au Conseil de l'Instruction Publique. De là à l'exclure, il y a loin: c'est un livre qui devrait se trouver surtout dans les écoles modèles, où il peut contribuer grandement à former le cœur et l'intelligence des élèves.

Le Conseil a aussi approuvé la série Robert, qui est vraiment d'un grand mérite, et qui ne manquera pas avec le temps d'acquérir une des premières places sur la liste de nos livres d'école.

L'ESPRIT DE NOS LOIS.

A raison de certains faits récents, je crois devoir rappeler quel est l'esprit,

quel est le principe qui préside à la direction générale du département dont j'ai devant le gouvernement et devant le pays la responsabilité. Pour cela, je préfère à des déclarations nouvelles le ressouvenir des déclarations passées. Dans ma circulaire du 10 mars 1877, je disais :

“ Dans notre système d'instruction primaire, nous enseignons d'abord aux enfants le catéchisme des vérités religieuses, afin de leur apprendre à servir Dieu, puis les manuels d'agriculture et de dessin pour les mettre en état de servir leur pays. *Pro Deo et Patria*, voilà les mots que le législateur canadien a inscrits au frontispice de nos maisons d'éducation. Instruit de ses devoirs religieux, l'enfant connaît aussi ses devoirs temporels ; il se prépare à l'agriculture et aux arts manuels. L'école primaire ainsi ne néglige aucune des classes populaires ; elle fait le bien de tout le peuple. Notre système est donc théoriquement complet.”

Et dans ma circulaire du 15 juin de la même année :

“ Enseignez à l'enfant la morale. Pas d'école sans Dieu. La religion est la meilleure école des devoirs ; elle relève l'homme et le fortifie.”

Dans un discours que j'ai eu l'honneur de prononcer devant le Congrès Catholique de Québec, le 26 juin 1880, je disais :

“ Je vous dirai en peu de mots sur quoi repose notre système scolaire élémentaire, qui a été considéré comme un des plus parfaits qui existent par les hommes spéciaux chargés, pendant la grande exposition de Paris, d'examiner les résultats obtenus par les systèmes scolaires en vigueur chez les différents peuples du monde, et qui a valu à la province de Québec 4 diplômes, 4 médailles de bronze et 4 distinctions honorifiques de premier ordre.

“ Pour l'application de ce système d'éducation, la province est divisée en municipalités scolaires, régies par 5 commissaires d'écoles. Mais quand dans une localité il existe un certain nombre de familles qui ne partagent pas les croyances religieuses de la majorité des habitants, celles-ci ont le droit d'avoir pour leurs enfants des écoles séparées qui sont contrôlées alors par trois syndics. Chacune de ces écoles reçoit alors du gouvernement une subvention proportionnée

au nombre d'enfants en âge de fréquenter les écoles. Le montant que le gouvernement débourse ainsi chaque année s'élève au chiffre assez rond de \$163,000.

“ Je viens de dire, Commissaires et Syndics d'écoles.

“ Ce dualisme est le corollaire du dualisme des religions et des nationalités qui se partagent le pays. L'Etat protège également le Français et l'Anglais et partant les deux croyances. De fait l'Etat s'unit aux deux cultes, en matière d'éducation, et il n'autorise pas une école à être athée ; mais s'il lui demande d'être chrétienne pour lui accorder ses secours, il n'exige pas qu'elle appartienne à une église plutôt qu'à une autre. Liberté pleine et entière sous ce rapport, et de là, harmonie parfaite dans la population.

“ Ces deux corps de commissaires et de syndics représentent le peuple. Ils engagent qui ils veulent, administrent suivant la loi, etc. Donc, pas de conflit de religion, ni de nationalité.

“ Nous n'avons pas de conseils, encore moins de leçons à donner à l'étranger ; mais il nous est permis de nous féliciter d'avoir su appliquer si avantageusement pour nous le grand principe de la liberté d'enseignement.

“ Des inspecteurs d'écoles, au nombre de 36, sont tenus de faire, deux fois par année, la visite de chaque école, et de fournir au département de l'instruction publique un état détaillé de leurs opérations.

“ Enfin, pour aider le Surintendant dans ses travaux d'administration, on lui donne un Conseil composé d'hommes hautement recommandables et offrant, par leur honorabilité et leurs capacités reconnues, toutes les garanties désirables, nommés par le gouvernement et choisis dans les différentes parties de la province. Qu'il me suffise de dire que dans ce conseil, formé de 17 catholiques et de 8 protestants, entrent de droit les 8 évêques de la province, chacun d'eux représentant son diocèse, qui se trouve être pour lui une division scolaire dont il surveille la direction morale et intellectuelle. Ce conseil général se divise en comités, catholique et protestant, le premier composé de 17 membres, et le second de 8, ces derniers étant autorisés par la loi à s'adjoindre 5 membres supplémentaires.

“ Le Conseil général de l'instruction

publique est présidé par le Surintendant, dont la mission est de faire fonctionner tous les rouages de notre système scolaire.....

“ Dans notre province, nous devons le reconnaître, Messieurs et Messieurs, l'Eglise et l'Etat se sont toujours donné fraternellement la main pour toutes les questions importantes en rapport avec l'éducation; tous les deux ont une mission à laquelle ils ne peuvent faillir sans qu'il en résulte aussitôt de profondes perturbations dans l'ordre social.

“ De tous temps l'Eglise a été la grande éducatrice du genre humain. Dans les âges les plus reculés, nous voyons le sacerdoce investi de la glorieuse prérogative de conserver le dépôt précieux des traditions et des connaissances, et de répandre autour de lui la lumière de la sagesse dont il était le gardien vénéré.

“ Faire des citoyens utiles à la société et à leur pays, telle a toujours été l'œuvre de l'Eglise.

“ Le rôle de l'Etat dans l'éducation du peuple est aussi d'une grande importance, car de la culture intellectuelle des individus dépend le bonheur et la prospérité des nations.

“ L'Etat est donc grandement intéressé à encourager une éducation saine et morale, car il est le premier à bénéficier des lumières et des vertus qu'elle aura développées.

“ Un peuple qui appliquerait rigoureusement les principes bien entendus du vrai, du bien et du beau, serait le premier peuple du monde. Il offrirait le spectacle d'une civilisation incomparable où tout fleurirait à la fois, les lettres, les sciences, les arts, les industries, réglés par l'alliance harmonieuse de la religion et du patriotisme.

“ Ainsi, Messieurs et Messieurs, deux grands intérêts se rencontrent sur ce même terrain: l'intérêt religieux et l'intérêt social; mais entre les deux il ne doit pas y avoir conflit, il doit y avoir concours. A l'Eglise il faut des chrétiens; à l'Etat il faut des citoyens. Or, comme entre ces deux qualités il y a des relations intimes et profondes, comme le chrétien sincère est toujours un bon citoyen, l'Eglise et l'Etat doivent combiner leurs efforts pour en arriver à la réalisation de cette œuvre sublime: l'élévation de l'homme.

“ Voilà l'idéal d'un vrai système d'édu-

cation nationale: l'Eglise exerçant librement son influence civilisatrice et son action souveraine sur le cœur, le caractère et l'intelligence; l'Etat travaillant de son côté à multiplier les centres d'activité intellectuelle par la généreuse et équitable distribution de ses deniers, par des récompenses accordées au vrai mérite, par le soin qu'il apporte au choix de ceux à qui il confie la direction de sa jeunesse, par sa tendance constante à élever le niveau intellectuel et moral des générations qui grandissent. C'est cette union féconde de l'Eglise et de l'Etat, dans ce travail éducateur, qui donne à un peuple les plus sûres garanties de prospérité pour le présent et de sécurité pour l'avenir.

“ Messieurs et Messieurs, cet idéal théorique d'une éducation parfaite auquel je songe parfois, quand j'approfondis toutes les responsabilités des devoirs de la charge que je tiens de Dieu et de mon pays, nous ne l'avons pas encore atteint dans la pratique. Mais, espérons-le, grâce aux éléments que nous possédons, la Providence aidant, notre système produira, sinon des hommes parfaits, car il n'en existe pas sur la terre, au moins d'excellents chrétiens et des citoyens irréprochables.”

Ces idées, qui me semblent toujours absolument justes, je les trouve formulées dans le document suivant cité dans le compte-rendu de la 69<sup>e</sup> conférence de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, le 26 février 1881 (1).

D'autre part, le gouvernement exprime les mêmes idées dans la lettre que voici (2).

Dans cette lettre, le gouvernement, sans renoncer à la prérogative de gouverner qu'il tient du peuple, et sans promettre de toujours demander l'avis du Conseil de l'Instruction Publique avant de présenter ses projets de loi, cela pouvant être impossible à un moment donné, proteste de son désir d'accepter les propositions qui lui seront faites avec tout le respect dû à des hommes de grande expérience et revêtus d'un caractère sacré. Tel est l'esprit de nos lois scolaires, qui ne reconnaissent que des écoles

(1) Voir ce document dans le *Journal de l'Instruction publique*, vol. I, p. 196.

(2) Voir cette lettre dans le *Journal de l'Instruction publique*, vol. III, p. 68.

confessionnelles. Pas d'école sans enseignement religieux : telle est la formule du gouvernement et des instituteurs ; telle est aussi, telle a toujours été celle du Surintendant et de tous les officiers de son département.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très humble et  
obéissant serviteur,

GÉDÉON QUIMET,  
Surintendant.

## PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

Association des Instituteurs catholiques  
de Montréal et de la banlieue.

SÉANCE DU 30 MARS.

Présidence de M. A. D. LACROIX.

Présents : M. l'abbé Verreau, M. M. J. O. Cassegrain, F. X. P. Demers, L. A. Primeau, P. L. O'Donoghue, Wm McKay, G. Gervais, Michael Daly, J. N. Miller, J. B. Demers, J. Curotte, Jos. Desroches, J. Baril, M. Whitty, E. Poupard, N. Nolin, E. Colfer, C. Leblanc et les élèves de l'École Normale.

Les minutes de la dernière séance sont lues et adoptées.

M. le président présente ensuite à l'assemblée M. le professeur, Wm McKay, qui traite le sujet suivant :

“ *Les mathématiques considérées comme étude.* ”

Malgré toute l'aridité que paraît renfermer un pareil sujet, ce monsieur fit voir, dans un langage clair et élégant, combien sont nombreux les avantages que l'on retire de l'étude des mathématiques, l'une des sciences les plus importantes à cause de ses innombrables applications.

Quel est l'instituteur, dit-il, qui ne voudrait pas y avoir recours, quand il sait d'avance que par l'enseignement de cette branche d'instruction, il verra les facultés intellectuelles de ses élèves s'éveiller, se développer, leur raisonnement, surtout, devenir juste, rigoureux ?

Le conférencier donna les preuves les plus concluantes à l'appui de sa thèse. Il termina en faisant observer que les mathématiques appliquées aux arts et à l'in-

dustrie sont d'un emploi journalier : c'est à l'aide des mathématiques qu'on a trouvé le secret de bâtir des maisons unissant l'élégance de la forme à la solidité de la construction ; des travaux de dimensions colossales, tels que le pont Victoria et tant d'autres ; des vaisseaux qui parcourent en tous sens l'immensité des mers, etc. Puis dans un autre domaine, celui de l'Astronomie, quels prodiges enfantés par la science du raisonnement ?

Nous aurions voulu reproduire en entier cette intéressante lecture ou, au moins, en donner un résumé plus complet ; mais le temps nous manquant, nous n'avons pu le faire ; ensuite, l'on comprend sans peine qu'il y a certains sujets, celui-ci par exemple, qui se prêtent moins facilement que d'autres à l'analyse.

M. McKay reçoit sur son travail les félicitations de M. l'abbé Verreau et de M. le président.

Il est passé au second ordre du jour, qui est l'adoption des règlements de l'Association, lesquels, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas été entrés dans les minutes.

M. Desroches, prenant la parole, est d'opinion qu'il vaudrait mieux attendre à une autre conférence pour l'adoption de ces règlements. Il lui fait peine de voir nos conférences mensuelles si peu fréquentées. Peut-être serait-il bon, dit M. Desroches, de changer le jour de ces réunions.

M. J. N. Miller n'y voit pas d'objection ; mais il craint que le résultat soit une autre déception. Il faudrait, suivant lui, trouver ailleurs que dans ce changement, le remède à un mal qui menace de devenir incurable.

M. le président : La première objection qui se rencontre, sera d'avoir changé le jour de nos conférences en pure perte. Puis, dit-il, les membres de cette Association n'ignorent pas que, pour l'École Normale, le vendredi est le jour qui convient le mieux à leurs réunions. Quoiqu'il en soit, Messieurs, vous êtes ici pour délibérer, pour discuter. Toutes les suggestions que vous ferez, et qui seront de nature à rendre nos séances intéressantes, rencontreront, j'en ai la certitude, une approbation unanime.

M. l'abbé Verreau : Ce que vient de dire M. le président, concernant l'École

Normale, ne peut entrer en ligne de compte ; car, de ce côté, il n'y a pas d'inconvénient réel. Toute la question est de savoir si, véritablement, le samedi réunira un plus grand nombre d'instituteurs. Si oui, cette considération devra primer toutes les autres : le jour des réunions sera changé, et les portes de l'École Normale seront toujours ouvertes ce jour-là.

M. F. X. P. Demers croit qu'il conviendrait d'avoir une séance extraordinaire, laquelle ne manquerait pas d'attirer une foule d'instituteurs. A cette réunion, l'on pourrait jeter les bases d'une nouvelle constitution. Il propose donc, appuyé par M. J. B. Demers : " Que la prochaine réunion des instituteurs catholiques de Montréal ait lieu le dernier samedi du mois d'avril prochain ; et que l'assemblée soit consultée sur l'opportunité de changer les règlements de l'Association. — Adopté.

M. le président déclare ensuite la séance close.

C. LEBLANC,  
Secrétaire.

**Association des Instituteurs catholiques  
du comté de Soulanges.**

A une assemblée des instituteurs catholiques du comté de Soulanges, tenue le 31 mars dernier, dans la salle d'école de la concession de St-Dominique, M. J. Paradis, instituteur du village de St-Zotique, a été élu, à l'unanimité, président de la dite association ; C. Lapointe, instituteur du village des Cèdres, vice-président ; J. H. Rondeau, instituteur du village de Coteau St-Ignace, secrétaire-trésorier ; J. Parayre, inst. du village de Coteau-Landing, secrétaire-archiviste ; J. Lantier, instituteur de St-Dominique, et O. Aulry, de St-Féréol, adjoints.

Après que l'association eut procédé à la nomination de ses officiers, les membres se dispersèrent en se serrant fraternellement la main, et en promettant de tenir régulièrement leurs séances deux fois par année, sur l'invitation de leur secrétaire.

J. PARAYRE,  
Secrétaire.

**Une leçon élémentaire de style.**

(Un élève est au tableau pour écrire toutes les phrases trouvées par ses condisciples.)

LE PAIN.

Le maître.—Dites-moi, mes amis, savez-vous qui fait le pain ?

Les élèves.—Oui Monsieur, c'est le boulanger.

Le maître.—Avec quoi le fait-il ?

Les élèves.—Avec de la farine.

Le maître.—Et c'est tout ?

Les élèves.—Non, avec de l'eau, du levain.

Le maître.—Croyez-vous que le pain ainsi fait puisse avoir le bon goût que vous lui connaissez ?

Les élèves.—.....

Le maître.—Vous ne savez pas ? — Que mettez-vous dans votre soupe pour lui donner un goût agréable ?

Les élèves.—Du sel.

Le maître.—Eh bien ! le boulanger met aussi, pour la même raison, du sel dans le pain. Nous pouvons donc dire : *Le boulanger fait .....*

Les élèves.—*Fait le pain, avec de la farine, de l'eau, du levain et du sel.*

Le maître.—Très bien. Ecrivez cette phrase.—Qu'allons-nous mettre après *farine et eau* ?

Les élèves.—Une virgule.

Le maître.—Oui pour bien faire voir chacune de ces matières. Nous n'en mettrons pas après levain parce que le mot *et* en tient lieu.—Et après *sel* ?

Les élèves.—Un point.

Le maître.—C'est cela, car nous avons tout dit sur les matières qui entrent dans la composition du pain.—Savez-vous maintenant comment s'y prend le boulanger pour faire le pain ?

Les élèves.—Il met de la farine dans le pétrin.

Le maître.—Et puis ?

Les élèves.—Il verse de l'eau dans la farine.

Le maître.—Bien. Ensuite ?

Les élèves.—Il met le levain et le sel.

Le maître.—Oui, mais vous employez deux fois le mot *met*, cela ne doit pas être. Quand on veut bien parler et surtout bien écrire le français, il faut éviter de se servir souvent des mêmes mots. Trouvez-moi donc un autre verbe pour remplacer *met*.

Les élèves.—Il ajoute.

Le maître.—Bon. Nous dirons donc. *Il met de la farine dans le pétrin, il verse de l'eau dans la farine, et il ajoute le levain et le sel*. N'est-ce pas que nous dirons ainsi ?

Les élèves.—Oui, Monsieur.

Le maître.—Ne trouvez-vous pas cette manière de parler un peu lourde ? Dites-moi ? ne trouvez-vous pas le même mot plusieurs fois répété ?

Les élèves.—Si, Monsieur, le mot *il*.

Le maître.—Ne pourrions-nous pas le faire disparaître et dire : *Il met la farine dans le pétrin, verse de l'eau dans la farine et ajoute le levain et le sel* ? Cela serait plus beau. Écrivez donc.—Que metrons-nous après pétrin ?

Les élèves.—Une virgule.

Le maître.—Oui, parce que mettre de la farine dans le pétrin représente une partie d'un premier travail, celui de préparer les matières qui entrent dans la composition du pain. Nous devons mettre aussi une virgule après farine, mais le mot *et*, comme nous l'avons déjà dit, en tient lieu.—Et après sel ?

Les élèves.—Un point parce que c'est fini.

Le maître.—Oui, ce premier travail. Mais le pain est-il fait ?

Les élèves.—Il faut faire la pâte.

Le maître.—Comment tournerez-vous cette phrase pour qu'elle fasse suite à la précédente ?

Les élèves.—Il fait une pâte.

Le maître.—C'est à peu près cela. Mais ne pourriez-vous pas ajouter deux petits mots dont le premier appellerait les matières employées, et le second indiquerait à quel moment le boulanger fait cette pâte ?

Les élèves.—.....

Le maître.—Voyons ! vous connaissez les matières qu'emploie le boulanger ?

Les élèves.—Oui, Monsieur, la farine, l'eau.....

Le maître.—Il est inutile de les répéter. Il faudrait trouver, comme je vous l'ai dit, un petit mot de deux lettres seulement pour les rappeler.

Les élèves.—Il en fait.....

Le maître.—C'est cela. Et l'autre mot qui manque encore !..... Est-il donc plus difficile à trouver ?—Quand le boulanger fait-il la pâte ?

Les élèves.—Quand tout est prêt.

Le maître.—Oui, c'est-à-dire à la suite de ce travail de préparation. Ce mot suite ne vous dit-il rien ?

Les élèves.—Il fait trouver ensuite.

Le maître.—Disons donc : *Il en fait ensuite de la pâte*.—Voilà un second travail terminé. Nous mettons ?

Les élèves.—Un point.

Le maître.—Et maintenant que va faire le boulanger ?

Les élèves.—Il va cuire le pain.

Le maître.—Ne reste-t-il rien à faire avant de mettre la pâte au four ?

Les élèves.—Si, faire la forme du pain.

Le maître.—Nous dirons encore : *Il divise cette pâte* ?.....

Les élèves.—... en morceaux.

Le maître.—De quelle forme ?

Les élèves.—*De la forme d'un pain*.

Le maître.—Écrivez cette phrase et mettez.....

Les élèves.—Un point.

Le maître.—Maintenant, il va mettre le pain ?

Les élèves.—Au four.

Le maître.—Est-ce bien le pain qu'il mettra au four ?

Les élèves.—Non. Les morceaux de pâte.

Le maître.—Qui de vous saura me faire cette phrase ?

Un élève.—Moi, Monsieur, *Il met ses morceaux de pâte dans un four*.

Le maître.—Bien. Comment est-il ce four ?

Les élèves.—Il est chaud.

Le maître.—Écrivez donc : *Il met ses morceaux de pain dans un four bien chaud*.

—Et quand ils sont cuits ?

Les élèves.—*Quand ils sont cuits ils les retire*.

Le maître.—Bien. Et chaque morceau est ?

Les élèves.—Et chaque morceau est un pain.

Le maître.—Écrivez encore cette phrase et relisons.

.....

Le maître.—Vous allez maintenant prendre les questions que voici, et vous tâcherez de reproduire ce petit devoir chez vous.

#### QUESTIONS.

Dites avec quoi le boulanger fait le pain. Comment le fait-il ?

J. BODELLE.

## DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE

## I. ÉGOUTTEMENT DES TERRES.

L'égouttement des terres est une amélioration que nous ne saurions trop fortement recommander, et qui est presque aussi négligée que la destruction des plantes nuisibles.

Nous ne doutons aucunement que si nos terres étaient mieux égouttées, nos récoltes, et celle du blé en particulier, ne fussent beaucoup plus assurées et plus exemptes de maladies ou d'accidents qu'elles ne le sont présentement.

Le cultivateur doit s'efforcer d'être, autant que possible, en état de parer aux mauvaises saisons, et un bon système d'égoutts lui rendra la chose plus facile. Si ses terres sont bien égouttées, il pourra semer plus tôt et, conséquemment, moissonner lorsque les jours seront encore longs, et que le temps sera assez chaud pour sécher promptement les récoltes, et lui permettre de les engranger dans d'excellentes conditions. (*Gazette des Campagnes.*)

## II. LA TEMPÊTE.

La nature est silencieuse ; le calme le plus profond règne partout ; des vapeurs nagent dans l'espace ; le soleil se voile ; de sourds mugissements résonnent dans le lointain ; les oiseaux poussent des cris de détresse ; les fauves fuient ; les hautes herbes moutonnent (1) comme une mer tourmentée ; les vents se déchainent des quatre points de l'horizon ; l'éclair brille ; la foudre éclate : j'ai peur, je tremble. C'est la tempête ; elle s'engouffre terrible dans les prairies, dans les forêts ; elle secoue les arbres géants, les ploie, les déchire, les déracine et en jette les débris aux rivières. Puis une pluie diluvienne tombe et enfle les torrents.

On dirait à ces heures d'ébranlement que le monde s'abîme dans les horribles convulsions de la nature. Enfin, le calme renaît ; les arbres secouent leurs feuilles ruisselantes ; les chants des oiseaux retentissent de nouveau ; les brises renaissent plus fraîches et plus parfumées ; le ciel s'éclaire, et le soleil semble annoncer à la terre charmée que l'homme peut reprendre ses paisibles travaux. (GUEBHART.)

(1) *S'agitent.....*

## III. NÉCESSITÉ DES EXERCICES PAYSIQUES.

Dans une nation animée de l'esprit militaire, le jeune homme s'accoutume

de bonne heure, presque au sortir de l'enfance, à l'idée d'être soldat un jour. Et, pénétré de cette pensée qu'il doit offrir à la patrie un vigoureux et vaillant défenseur, il assouplit, il fortifie son corps par des exercices répétés. Il trouvera, tout n'abord, cet avantage de rendre sa santé plus robuste. Il est tout naturel que la maladie ait moins de prise sur un corps vigoureux que sur un organisme débile. De plus, le jeune homme, habitué aux exercices du corps, dès l'enfance, a de la souplesse et de l'agilité, et quand il s'agit pour lui d'apprendre au régiment le maniement des armes, il fait des progrès bien plus rapides que ce gros garçon lourd et maladroit, qui sait à peine, au bout de six mois, mettre en joue ou croiser la baïonnette.

L'éducation physique n'est plus maintenant négligée, comme elle le fut trop longtemps. On a compris qu'il ne suffisait (1) pas d'orner l'esprit des enfants de connaissances utiles, mais qu'il fallait (1) aussi s'occuper de leur corps ; car des membres souples et vigoureux sont aussi utiles à l'homme qu'une mémoire exercée. (G. DURUY.)

(1) Nous préférerions qu'il ne *suffit.....* qu'il *faut.....*

## IV. LA FAUSSE GLOIRE DU CONQUÉRANT.

Sa gloire sera toujours souillée de sang ; quelque insensé chantera peut-être ses victoires, mais les provinces, les villes, les campagnes en pleureront : on lui dressera des monuments superbes pour immortaliser ses conquêtes ; mais les cendres encore fumantes de tant de villes autrefois florissantes, mais la désolation de campagnes dépouillées de leurs anciennes beautés, mais les ruines de tant de murs sous lesquels les citoyens paisibles ont été ensevelis, mais tant de calamités qui subsisteront après lui, seront des monuments lugubres qui immortaliseront sa vanité et sa folie. Il aura passé comme un torrent pour ravager la terre, et non comme un fleuve majestueux pour y porter la joie et l'abondance ; son nom sera écrit dans les annales de la postérité parmi les conquérants, mais il ne le sera pas parmi les bons rois, et l'on ne rappellera l'histoire de son règne que pour rappeler le souvenir des maux qu'il a faits aux hommes. (MASSILLON.)

J. O. C.

## DIFFICULTÉS ORTHOGRAPHIQUES.

## I.

(Attirer l'attention des élèves sur la signification des mots en italique.)

L'un me heurte d'un *aïs* dont je suis tout froissé.  
[BOILEAU.]

Il est rare que les hommes célèbres aient des enfants qui leur ressemblent.

[D'ALEMBERT.]

Ah ! n'*aie* point pour moi une si grande indifférence.

[MOLIÈRE.]

Rarement un esprit ose être ce qu'il est.  
[BOILEAU.]

Et toi, pour te montrer que tu m'*es* à mépris, Voilà ton demi-cent d'épingles de Paris.

[MOLIÈRE.]

Ce jeune homme a été fait bachelier *ès* lettres. Qu'une *haie* opposant ses remparts hérissés, Eloigne les troupeaux par ses traits repoussés.  
[ROSSET.]

.... Je *hais* tous les hommes, Les uns parce qu'ils sont méchants et méprisants, Et les autres pour être (1) aux méchants complai-

[sants.]

[MOLIÈRE.]

L'on *hait* avec excès lorsque l'on *hait* en frère.  
[RACINE.]

Ce cordonnier vient de casser son *alène*.

La langue se dessèche, et la bouche avec peine Respire en haletant une fiévreuse *haleine*.

[DESAINTEANGE.]

Dès que ce fripon *halène* ce jeune homme, il dresse ses pièges.

On nomme *alette* une pièce de cuir cousue à l'empeigne d'un soulier.

La louve *allait* ses petits pendant quelques semaines, et leur apprend bientôt à manger de la chair.

[BUFFON.]

Les agrégats composés principalement de débris de roches volcaniques ont reçu le nom d'*alètes*.

Ce pauvre chien *halette* parce qu'il a trop couru.

La toile avec laquelle ont fait des *alèzes* (2) ne doit pas être d'un tissu trop fin ou trop gros ; il faut qu'elle soit douce, à demi usée, et blanche de lessive.

[J. CLOQUET.]

..... Est-ce la mode

Que baudet aille à l'*aise* et meunier s'incommode ?  
[LA FONTAINE.]

(1) Parce qu'ils sont....

(2) On écrit aussi *alèse* et *alaise*.

Je me suis mise à vous écrire dans cette petite *allée* sombre que vous aimez.

[MME DE SÉVIGNÉ.]

Le bleu de ciel est connu pour *aller* très bien aux blondes.

[CHEVREUL.]

Mes deux frères sont *allés* à la campagne.

*Allez*, mes amis, je vous pardonne, et soyez plus sages à l'avenir.

Ceux qui halent sont à terre et marchent pour *haler*.

[J. LECOMTE.]

A peine une campagne avait *halé* les traits De ces jeunes héros si fiers d'être Français.

[F. BELLV.]

## II.

Il a opposé des *alliés* à des ennemis.

[LA BRUYÈRE.]

On ne saurait *allier* les mouvements sages et mesurés de l'ambition avec le loisir, l'oisiveté et presque toujours le dérangement et les extravagances du vice.

[MASSILLON.]

Cet enfant s'occupe à tendre des *alliers* au lieu d'aller à l'école.

Par cet équitable partage vous *alliez* les lois divines avec les humaines.

[PASCAL.]

Les chasseurs distinguent les *halliers* selon leur destination, en *hallier* à perdrix, *hallier* à cailles, à faisans, à canards, et en effet ces différents *halliers* ne sont nullement semblables.

[BESCHERELLE.]

Je ne saurais mieux comparer ces manteaux, pour la couleur et la substance, qu'à de grands morceaux d'*amadou* déchiquetés par le bord.

[TH. GAUTHIER.]

On *amadoue* par de petits moyens qui séduisent peu à peu les irréfléchis.

[LAVEAUX.]

Les loriots mangent la chair des cerises, et les gros-becs cassent les noyaux et en mangent l'*amande*.

[BUFFON.]

On a condamné à des *amendes* tous les donateurs (1).

[BOSSUET.]

Les labours fréquents *amendent* les terres.

Chez les *amis*, tout s'excuse, tout passe.

[LA FONTAINE.]

C'est par l'*amict* que le prêtre commence à s'habiller pour dire la messe.

[ACADÉMIE.]

(1) Anciens sectaires d'Afrique. Ils furent ainsi nommés de *Donat*, évêque de Cases-Noires (Numidie), auteur de leur doctrine, au commencement du IV<sup>e</sup> siècle. D'après eux, la véritable Eglise n'existait que dans leur parti, les sacrements que l'on conférait hors de leur secte étaient nuls....

Le goût de la chair de l'amie n'est pas assez agréable pour qu'elle soit très recherchée.

[LACÉPÈDE.]

L'ammi est une plante originaire du Levant.

Cet écolier a mis beaucoup de bonne volonté dans l'accomplissement de la tâche qu'on lui avait imposée.

Lorsque les ans seront venus, vous rirez bien de ces folles idées de jeunesse.

[MARMONTEL.]

Tout donner au plaisir n'est pas de la sagesse :  
Tel qui pense autrement, même avant sa vieillesse,

[lesse,

S'en repentira tôt ou tard.

[APNAULT.]

Le superbe animal, agité de tourments,  
Exhale sa douleur en longs mugissements.

[BOILEAU.]

C'est la lèvres du musicien qui, en pinçant l'anche plus ou moins, règle la force et la durée du son.

[POITEVIN.]

Il était fort sur la hanche et passait pour un brave.

[ST-SIMON.]

La foi, fille du Ciel, devant moi se présente  
Sur une ancre appuyée.

[L. RACINE.]

La foi s'ancre profondément dans son cœur.

[BESCHERELLE.]

L'égoïsme écrit à l'encre le mal qu'on lui cause,  
et au crayon le bien qu'on lui fait.

[SÉGUR.]

Ces lettres encrent parfaitement.

Les anoblis ne sont pas toujours ennoblis, et ceux qui se sont ennoblis n'ont pas tous été anoblis ; Racine et Boileau ont beaucoup contribué par leurs écrits à ennoblir le règne de Louis XIV, quoique ce roi n'ait pas songé à les anoblir.

[POITEVIN.]

Je suivis pas à pas mon guide : en un clin d'œil,  
De l'ancre révérend nous touchâmes le seuil.

[LAMARTINE.]

... Tout braves qu'ils sont, si tu le veux, ce soir,  
Le plus brave entre nous sera fier de s'asseoir.

[C. DELAVIGNE.]

Il entre avec douceur dans tout ce qu'on lui dit.

[MME de SÉVIGNÉ.]

J. O. G.

Phrases à corriger.

1. Les missionnaires s'attachent surtout à racheter les malheureux petits enfants que les hasards des ventes ont séparé de leurs mères. Ils en ont déjà recueillis un grand nombre.

2. La tristesse de cette noble et courageuse mère est universellement partagée par tous ceux qui connaissent les fatigues sans nombre qu'elle s'est imposée pour retrouver ses enfants.

3. Le pauvre petit ne pouvait marcher malgré le grand désir qu'il en avait. Il voulait suivre ses jeunes frères et sœurs, et sombrait à chaque fois ; naturellement, ces chûtes fréquentes étaient une occasion de chagrin et de pleurs.

4. Les musulmans vénèrent Marie comme la mère d'un grand prophète, mais sans rien croire de sa virginité, et sans lui attribuer aucune puissance pour pouvoir l'invoquer.

5. Nous ajouterons que ce volume devrait aussi se rencontrer dans les bibliothèques de nos institutions d'éducation, afin d'y recourir au besoin.

6. Législateur en même temps que missionnaire, la confiance des rois et des magistrats le chargea de reviser les anciennes coutumes nationales conformément à l'esprit de l'Évangile.

7. La libre-pensée à profité de sa mort ( la mort de Littré), on s'en rappelle, pour se montrer telle qu'elle est.

8. Nous nous abstenons d'en donner les titres ( titres de feuilletons), afin de ne pas nous trouver dans l'obligation de les mettre de côté, comme cela nous est arrivé pour le Martyr d'un Père, que nous avions annoncé à l'avance comme devant paraître, mais que la presse politique et quotidienne s'est emparé avant que nous fussions prêt.

9. La raison et la foi ont chacune un domaine parfaitement distinct. L'Église l'avait reconnu, établi, proclamé, bien avant que la prétendue science moderne, qui se flatte trop souvent de découvrir des mondes connus, n'eût tracé de démarcation.

Corrections.

1..... ont séparés..... ont recueilli..... ..

2..... s'est imposées.....

3..... malgré le grand désir qu'il en eût .... et ses jeunes sœurs, et tombait ..... chutes .....

4..... pour qu'on puisse l'invoquer.

5..... afin qu'on pût y recourir au besoin.

6..... *il fut chargé par la confiance des rois et des magistrats de .....*

7..... *on se le rappelle.....*

8..... *que nous avons annoncé comme devant..... mais dont la presse..... s'est emparée.. .....*

9..... *eût tracé.....*

J.O.C.

### PROBLÈMES D'ALGÈBRE.

I. Un homme laisse une somme d'argent à ses quatre fils. La part de l'aîné doit être la  $\frac{1}{2}$  de la somme des parts des trois autres ; celle du second le  $\frac{1}{3}$  de la somme des trois autres ; celle du troisième le  $\frac{1}{4}$  de la somme des trois autres. Après le partage, on trouve que la part de l'aîné excède celle du plus jeune de \$14. Quelle est la somme entière, et que doit recevoir chacun des fils ? (GREENLEAF.)

Réponse : Somme entière, \$120 ; l'aîné, \$40 ; 2me, \$30 ; 3me, \$24 ; 4me, \$26.

*Solution :*

Soient  $u$  = la part de l'aîné,  
 $x$  = la part du second fils,  
 $y$  = la part du troisième,  
 et  $z$  = la part du quatrième.

Alors  $u + x + y + z$  = la somme entière.

D'après les données,

$$u = \frac{x + y + z}{2},$$

$$x = \frac{u + y + z}{3},$$

$$y = \frac{u + x + z}{4},$$

$$u = z - 14.$$

Faisons disparaître les fractions de ces équations, et transposons :

$$2u - x - y - z = 0, \quad (1)$$

$$-u + 3x - y - z = 0, \quad (2)$$

$$-u - x + 4y - z = 0, \quad (3)$$

$$-u + z = -14. \quad (4)$$

Ajoutons (4) à (3) :

$$-2u - x + 4y = -14. \quad (5)$$

Soustrayons (3) de (2), (2) de (1) :

$$4x - 5y = 0, \quad (6)$$

$$3u - 4x = 0. \quad (7)$$

Multiplions (5) par 4 :

$$-8u - 4x + 16y = -56. \quad (8)$$

Ajoutons (6) à (7), et à (7) :

$$-8u + 11y = -56, \quad (9)$$

$$3u - 5y = 0. \quad (10)$$

Multiplions (9) par 3, (10) par 8 :

$$-24u + 33y = -168, \quad (11)$$

$$24u - 40y = 0. \quad (12)$$

Ajoutons (12) à (11) :

$$-7y = -168 ;$$

D'où  $y = 24$ , part du 3me fils.

Substituons cette valeur dans l'équation (10) :

$$3u - 120 = 0,$$

$$3u = 120 ;$$

D'où  $u = 40$ , part de l'aîné.

Remplaçons  $y$  et  $u$  par leurs valeurs dans l'équation (5) :

$$-80 - x + 96 = -14 ;$$

D'où  $x = 30$  part du 2me fils.

La valeur de  $u$ , mise dans l'équation (4), donne :

$$-40 + z = -14 ;$$

D'où  $z = 26$ , part du 4me fils.

La somme entière =  $40 + 30 + 24 + 26 = 120$ .

II. Si j'agrandissais mon champ de 5 perches de long et de 4 de large, j'augmenterais son aire de 240 perches carrées ; mais si je diminuais sa longueur de 4 perches, et sa largeur de 5 perches, son aire serait diminuée de 210 perches carrées. Trouver la longueur, la largeur et l'aire de ce champ. (GREENLEAF.)

Réponse : Longueur, 30 perches ; l'argeur, 20 perches ; aire, 600 perches carrées.

*Solution :*

Soient  $x =$  longueur,  
 et  $y =$  largeur.  
 Alors  $xy =$  l'aire.

D'après les conditions,

$$(x + 5)(y + 4) = xy + 240,$$

et  $(x - 4)(y - 5) = xy - 210.$

Multiplions :

$$xy + 5y + 4x + 20 = xy + 240,$$

$$xy - 4y - 5x + 20 = xy - 210.$$

Transposons :

$$4x + 5y = 220, \quad (1)$$

$$-5x - 4y = -230. \quad (2)$$

Multiplions (1) par 5, (2) par 4 :

$$20x + 25y = 1100, \quad (3)$$

$$-20x - 16y = -920. \quad (4)$$

Ajoutons (4) à (3) :

$$9y = 180;$$

D'où  $y = 20$ , largeur.

Cette valeur, mise dans l'équation (1), donne :

$$4x + 100 = 220.$$

$$4x = 120;$$

D'où  $x = 30$ , longueur.

$$20 \times 30 = 600, \text{ aire.}$$

III. Un batelier peut descendre un cours d'eau, distance de 20 milles, et le remonter en dix heures. Il trouve aussi qu'il prend le même temps pour remonter 2 milles qu'il en prend pour descendre 3 milles. On demande le temps qu'il prend à descendre et à remonter. (GREENLEAF.)

Réponse : En descendant, 4 heures ; en remontant, 6 heures.

*Solution :*

Soient  $x =$  temps pour descendre,  
 et  $y =$  " " remonter.

D'après les conditions,

$$x + y = 10, \quad (1)$$

et  $\frac{y}{x} = \frac{3}{2},$

ou bien  $-3x + 2y = 0. \quad (2)$

Multiplions (1) par 2 :

$$2x + 2y = 20. \quad (3)$$

Soustrayons (2) de (3) :

$$5x = 20 ;$$

D'où  $x = 4$ , nombre d'heures qu'il faut au batelier pour descendre le courant.

Cette valeur de  $x$ , mise dans la première équation, donne :

$$4 + y = 10 ;$$

D'où  $y = 6$ , nombre d'heures qu'il faut pour remonter le courant.

IV. Une personne possède un capital de \$30,000, sur lequel elle gagne un certain taux d'intérêt ; mais elle doit \$20,000, pour lesquelles elle paie un intérêt à un autre taux. L'intérêt qu'elle reçoit est plus grand que celui qu'elle paie de \$800. Une seconde personne a \$35,000, sur lesquelles elle gagne le second taux d'intérêt ; mais elle doit \$24,000, pour lesquelles elle paie le premier taux d'intérêt. La somme qu'elle reçoit est plus grande que celle qu'elle paie de \$310. Quels sont les deux taux d'intérêt ? (GREENLEAF.)

Réponse : 1er taux, 6 0/100 ; 2me, 5 0/100.

*Solution :*

Soient  $x =$  le premier taux,  
 et  $y =$  le second taux.

D'après les conditions :

$$30,000x = 20,000y + 800,$$

$$35,000y = 24,000x + 310.$$

Transposons :

$$30,000x - 20,000y = 800, \quad (1)$$

$$-24,000x + 35,000y = 310. \quad (2)$$

Multiplions (1) par 4, (2) par 5 :

$$120,000x - 80,000y = 3,200, \quad (3)$$

$$-120,000x + 175,000y = 1,550. \quad (4)$$

Ajoutons (4) à (3) :

$$95,000y = 4,750 ;$$

D'où  $y = 0.05$ , second taux.

Cette valeur, mise dans la première équation, donne :

$$30,000x - 1,000 = 800 :$$

D'où  $x = 0.06$ , premier taux.

JOSEPH B. CUROTTE.

## TRIBUNE LIBRE.

### AUX INSTITUTEURS.

La soixante-quinzième Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier aura lieu jeudi, le 24 courant, à 7.30 h. du soir, et se continuera le lendemain, à 9.30 h. de l'avant-midi, au lieu ordinaire des séances.

Les deux questions suivantes seront offertes à la discussion :

"10. Est-il utile, dans une municipalité, de comparer toutes les écoles, en y comprenant tous les élèves de chaque école ?

"20. Les Congrès pédagogiques peuvent-ils offrir quelques avantages au point de vue de l'éducation ?

"Leur opportunité étant admise, à quelle époque de l'année devrait-on les fixer ?"

Par ordre,

J. N. MILLER,  
Secrétaire.

Antoine de Lamothe de Cadillac.

(Suite et fin.)

Michilimakinac était un centre où venaient se rencontrer les nations supérieures et les traitants français : il s'y faisait depuis longtemps un commerce considérable. Lamothe ne voulut pas négliger une aussi bonne occasion de travailler un peu à sa fortune. Mais il fallait pour cela compter avec les marchands voyageurs et les intéresser à l'entreprise.

Ce moyen, employé alors au fond des bois, est devenu d'un certain usage, dit-on, au milieu de personnes d'ailleurs civilisées.

Parmi les traitants qui se rendirent à Michilimakinac au commencement de l'été de 1696, se trouvait un montréalais, Sauton, qui avait pu, grâce au concours de ses amis, apporter dans son canot des marchandises pour une valeur de 1539 livres. Ce n'était pas beaucoup ; mais les profits étaient si considérables qu'il pouvait espérer de doubler et même de tripler cette somme. Lamothe l'accueillit bien, et au bout de quelques jours, il lui offrit de former une société avec deux jeunes voyageurs qu'il avait à son service, Louis Durand et Joseph Moreau (1).

Il promettait de leur fournir des marchandises pour la valeur de 7,000 livres, les profits devant être partagés par les trois associés. Ceux-ci eurent garde de refuser une proposition aussi avantageuse. Le marché conclu, les marchandises furent livrées. Mais, au bout d'un

(1) Moreau avait 24 ans. Il paraît s'être fixé à Batiscan. (*Archives du Cons. Sup.*)

Louis Durand était né le 13 décembre 1670 à Sillery, d'une mère huronne. (*Registres de Sillery.*) Il demeura quel que temps à Québec après son mariage ; mais le *Dictionnaire Généalogique* semble le perdre de vue après 1702. Durand alla s'établir dans la seigneurie de Tilly, probablement à St-Antoine. Je vois qu'il eut quelques procès à soutenir, un, entre autres, pour diffamation. On me permettra de citer la défense de Durand, parce qu'elle peint les mœurs, et fait connaître quelques-unes des peines criminelles de l'époque : "Etant en compagnie de jeunes gens au mois de mars dernier (1711), on y parla des justices patibulaires qu'on avait exercées en ce pays. Les uns disaient avoir vu pendre ou rouer, les autres avoir vu infliger d'autres châtimens. Je dis que quoique je fusse plus vieux qu'eux, je n'en avais pas tant vu. J'ai seulement vu pendre deux hommes sur le cheval de bois, avec des cravates de volailles autour du cou. C'étaient Sabourin et le Gros Jean, à ce que dirent les personnes assemblées pour voir l'exécution. Depuis, je ne les ai connus que de vue, sans avoir aucun différend avec eux." Il paraît que l'un des deux suppliciés était le beau-frère du demandeur. En conséquence, le juge, après avoir défendu à Durand "de nommer en compagnie les personnes qui ont été châtiées en justice" sous peine d'amende le condamna aux frais du procès, "liquidés à 48 sols de France, faisant 3 livres 4 sols du pays," et, ajoutait-il, "sur ce que le demandeur nous a dit que Dehorné lui avait pris 7 livres pour avoir fait la requête et donné les deux assignations, avons ordonné que le dit Dehorné sera tenu de restituer au dit demandeur 3 livres 16 sols."

mois, Lamothe emprisonne ses hommes et fait enlever toutes les marchandises— et celles qu'il venait de fournir, et celles que Sauton avait apportées de Montréal, —à l'exception de quelques objets de peu de valeur.

Que Lamothe ait été poussé à cet acte par les calculs d'une politique peu scrupuleuse, par l'inconstance de son caractère, ou par des sentiments de jalousie, comme on l'en accusa, peu importe ; l'acte était arbitraire ; il méritait d'être condamné et il le fut ; mais il coûta de longues démarches aux pauvres victimes, et au gouverneur de Michilimakinac, un certain déploiement d'habileté.

Il serait intéressant pour l'histoire de notre ancien droit de suivre les phases des procès intentés de part et d'autre ; requêtes en assignation, comparutions, défauts, répliques, dupliques, récusations, etc. ; mais ce récit m'entraînerait trop loin.

Moreau et Durand s'étaient adressés à l'intendant : les efforts de Lamothe pour faire renvoyer le procès en première instance furent inutiles. Il demanda ensuite que la difficulté fut tranchée par des arbitres, ce qui fut accordé par M. de Champigny et accepté par les demandeurs. Les arbitres, —MM. Pachot, Hazeur et Chambalon— se virent bientôt en présence de difficultés si grandes qu'ils refusèrent d'aller plus loin. L'intendant reprit le procès et le porta devant le Conseil Supérieur, dont il était le président, comme l'on sait. Aussitôt Lamothe le récuse comme juge, mais il le fait avec un profond respect et avec l'impertinence spirituelle qui le caractérise.

Il s'adresse à M. de Champigny lui-même : "Supplie humblement Antoine de Lamothe Cadillac, capitaine en pied d'un détachement de la marine, disant qu'au sujet du procès qu'il a en ce Conseil contre Joseph Moreau, vous pourriez peut-être, sans y faire réflexion, en vouloir être juge, même dans le renvoi qu'il prétend demander en la Prévôté ; c'est ce qui l'oblige de vous représenter avec toute la soumission possible de vouloir vous ressouvenir que les dites parties, après avoir porté l'affaire en arbitrage, étant chez vous, vous donnâtes diverses instructions et conseils au dit Moreau, le suppliant présent, à qui vous fîtes réponse, vous étant aperçu de son inquiétude, qu'il ne trouvât pas mauvais de ce

que vous instruisiez par charité ces pauvres gens qui n'entendaient point les affaires."

Comme si la pointe n'était pas assez acérée, Lamothe continue avec tous les dehors du plus profond respect :

"Il vous plaise vous ressouvenir que vous avez menacé le suppliant de confier l'eau-de-vie dont il est fait mention dans le procès ..... si vous jugiez cette affaire ; même de le faire condamner en une grosse amende....., y ayant même des témoins, si par hasard vous ne vous en souveniez point. La déclaration que fait aussi Louis Durand en se désistant de l'instance qu'il avait encommencée contre le dit suppliant, par laquelle déclaration il paraît qu'il ne l'a poursuivi que sur l'espérance que vous lui aviez donnée d'en sortir à son avantage....."

"Cela donne lieu au suppliant de lui faire appréhender que vous pourriez prendre occasion de le châtier dans le procès, pour n'avoir pas voulu faire publier votre ordonnance à Michilimakina, surtout en faisant réflexion aux menaces que vous lui avez faites dans les lettres que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire, de le perdre à la Cour."

Et Lamothe, très obligeamment, offre à M. de Champigny de lui fournir, s'il en a besoin, des extraits de ces lettres menaçantes.

La lecture de ce document ne causa pas beaucoup de surprise aux conseillers, à la compagnie, comme on disait alors, car on savait que Lamothe ne lâchait pas facilement prise ; mais ils prévirent dès lors que la lutte allait de nouveau s'engager entre l'intendant et le gouverneur, lutte qui ne pouvait manquer d'être longue et ennuyeuse.

L'intendant répondit aussitôt avec beaucoup de calme et avec dignité : qu'il n'avait aucune inimitié personnelle contre M. de Lamothe ; mais qu'il avait dû le prévenir que sa charge l'obligeait de veiller à l'exécution des ordres du roi, et de punir ceux qui y contrevenaient ; que de nombreuses plaintes étaient portées contre lui par un grand nombre de personnes, et qu'il fallait à tout prix faire observer le dernier édit du roi. "D'ailleurs, ajoutait l'intendant, le sieur de Lamothe a si bien reconnu la pureté des motifs qui me faisaient agir, que lorsqu'il est venu en instance devant moi, s'il avait eu des raisons de me récuser, il se serait défendu de répon-

“dre et de procéder, comme il a fait.....  
 “Vous savez, messieurs, et vous devez  
 “vous rappeler qu'après avoir instruit le  
 “procès qui pendait entre le sieur de  
 “Lamothe et les dits Durand et Moreau,  
 “j'avais prié la compagnie de trouver  
 “bon que je lui référasse le jugement à  
 “prononcer, et que je vous en fis le rap-  
 “port en conséquence. La compagnie  
 “voulut bien agréer ma demande. Mais,  
 “comme dans l'intervalle, les parties  
 “étaient convenues de prendre des arbi-  
 “tres pour décider leur différend, je ne  
 “voulus point passer outre. Bien au  
 “contraire, je les engageai à mettre la  
 “plus grande confiance dans ces arbitres,  
 “et ceux-ci, de crainte que je n'eusse  
 “quelque objection, m'ayant parlé pour  
 “obtenir les documents nécessaires, j'y  
 “donnai très volontairement les mains,  
 “à condition que les pièces qui sortiraient  
 “de mon greffe y seraient remises  
 “par eux, après la difficulté réglée.  
 “Les arbitres, après avoir rendu deux  
 “sentences interlocutoires, ont déclaré  
 “qu'ils se déportaient. Le procès revenait  
 “donc devant moi. J'ai ordonné  
 “que les parties se pourvoiraient devant  
 “le Conseil. J'estime que je ne dois pas  
 “être récusé : vous savez, messieurs,  
 “que d'après les pouvoirs que Sa Majesté  
 “a bien voulu attacher à la charge d'intendant,  
 “je puis juger, nonobstant toute  
 “récusation et prise à partie. J'aurais  
 “donc le droit de ne tenir aucun compte  
 “de la requête du sieur de Lamothe et  
 “de passer outre. Mais j'aime mieux  
 “m'en rapporter au jugement de la compa-  
 “gnie, et je la prie de décider si je  
 “dois m'abstenir en cette cause.”

Maitre Claude de Bermen de la Martinière, membre du conseil, fait remarquer qu'il avait donné des avis à Moreau, et même fait quelques écritures pour lui, à l'époque où le procès était pendant devant M. l'intendant. Il n'avait agi que dans un esprit de charité, pour un pauvre garçon, dépourvu de connaissances et qui paraissait avoir bon droit; il ne prévoyait pas alors que l'affaire serait référée au conseil.

Là-dessus, M. de la Martinière et l'intendant se retirent pour laisser aux conseillers toute la liberté de délibération. Ceux-ci, après s'être fait lire les pièces et avoir entendu le procureur-général du roi, en vinrent à la conclusion suivante :

“Le Conseil, en ce qui concerne le d.  
 “Sieur de la Martinière, après avoir oui  
 “les parties, a ordonné qu'il *s'abstiendra*,  
 “et au regard des dites causes de récu-  
 “sation proposées contre M. l'intendant,  
 “le Conseil les a déclarées inadmissibles,  
 “et, en ce faisant, ordonne qu'il demeu-  
 “rera juge.”

(Signé) ROUER DE VILLERAY (1).

Le conseil député ensuite M. Charles Aubert de la Chesnay, un de ses plus jeunes membres (2), vers l'intendant, pour le prier de venir prendre sa place. M. de Champagny étant rentré, “faisant droit sur..... la requête du dit sieur de Lamothe..... ensemble sur celle du dit Moreau, oui les dites parties, en-semble le procureur-général du roi,” recueille les opinions des conseillers, et prononce le jugement suivant : “LE CONSEIL, au désir du référé de mon dit sieur l'intendant, a retenu et retient le procès en question, pour être jugé en icelui sur son rapport et après l'instruction par lui faite.”

BUCHART CHAMPIGNY.

Par cet arrêt, le conseil refusait de renvoyer Lamothe devant la Prévôté pour y plaider en première instance; il ne voulait pas, non plus, juger d'après la première instruction du procès faite par l'intendant; mais il se réservait le droit de faire étudier la question de nouveau avant de rendre la sentence.

Tout ceci se passait le 25 février 1698.

A la séance suivante, 10 mars, M. de Frontenac était venu occuper sa place au conseil. Quand les affaires de routine eurent été expédiées, sur sa demande, le secrétaire fit la lecture de l'appel interjeté par Lamothe au conseil du roi, puis le gouverneur prenant la parole :

—Messieurs, dit-il, le roi donnant à ses sujets la liberté de se pourvoir contre les arrêts des parlements et conseils supérieurs de son royaume, et le sieur de Lamothe-Cadillac m'ayant adressé une requête par laquelle il expose les raisons qu'il prétend avoir de demander

(1) M. Rouer de Villeray était le doyen des conseillers. C'est en cette qualité qu'il recueillait les votes, et qu'il prononce l'arrêt qu'on vient de lire; mais l'intendant, rentré au conseil, reprend ses fonctions de président.

(2) Par ordre de nomination. Il devait avoir près de 68 ans.

la cassation de celui qui a été rendu en ce conseil le 25 février dernier, par lequel le renvoi qu'il demandait lui est dénié, et m'ayant de plus encore représenté qu'il ne pouvait quant à présent évoquer dans une autre cour, à cause de la difficulté qui se rencontre au sujet de l'éloignement des lieux, qui ne lui permet pas de garder les formalités requises en pareil cas, je crois être obligé de vous représenter que je ne puis pas consentir qu'il soit passé outre à l'instruction de cette affaire, jusqu'à ce qu'il paraisse un arrêt du conseil privé du roi, qui l'ordonne ou que la cour s'explique autrement.

Le conseil s'était rarement vu traiter d'une manière aussi cavalière, même par M. de Frontenac. L'effet produit par cette déclaration se manifesta probablement sur la figure des conseillers, car le gouverneur s'empressa d'ajouter :

—Cependant, messieurs, j'assurerai à la compagnie que mon intention n'est point, par cette surséance, de lui faire aucune peine : je veux seulement conserver aux sujets du roi la liberté de se servir des privilèges que Sa Majesté leur accorde, à quoi, M. le procureur-général, par le devoir de sa charge, est obligé de tenir la main autant qu'il est possible.

L'intendant : — Il est au moins nécessaire, avant d'aller plus loin, que la requête présentée à M. le gouverneur par le sieur de Lamothe soit vue.

—Cela n'est point nécessaire, répond le gouverneur, puisqu'elle ne renferme que les raisons données dans l'appel qui a été signifié au conseil et que le secrétaire vient de lire.

Le procureur-général, qui n'entendait pas subir, aveuglément, la direction que le gouverneur semblait vouloir lui imposer, se lève pour réclamer :

Il devait sans doute veiller à la conservation des privilèges des sujets du roi ; mais en même temps, il ne pouvait négliger ceux du conseil, ni permettre qu'on entreprit quelque chose contre les arrêts. Avant de rien dire sur le procès, il réclamait, pour les examiner, le discours du gouverneur et l'appel de Lamothe.

Les conseillers paraissent avoir consenti facilement à cette demande, sans trop penser qu'ils allaient blesser profondément l'irascible comte de Frontenac. Celui-ci quittant aussitôt la salle, se con-

tenta de lancer cette menace aux audacieux qui voudraient lui résister :

—Messieurs, si la compagnie n'a pas d'égards à ce que je viens de présenter, je verrai à ce que j'aurai à faire.

Et il sortit.

D'habitude, M. de Frontenac ne menaçait pas en vain : les conseillers le savaient : ils comprirent qu'ils venaient de commettre une imprudence et qu'ils avaient besoin de réfléchir pour trouver le moyen de la réparer en satisfaisant le gouverneur sans trop compromettre leurs droits et leur dignité.

Après s'être ajournés une première fois au vendredi suivant, 14 mars, ils prirent encore huit jours pour mûrir leur réflexion ; enfin ils se réunirent le 21 mars.

MM. de Frontenac et de Champigny ne manquèrent pas d'être à leurs places, puisqu'il s'agissait autant de maintenir leur influence personnelle que de défendre les droits de la justice.

Toutes les pièces du procès et les arrêtés du conseil ayant été examinés de nouveau, le procureur-général donna ses conclusions et il le fit avec beaucoup de fermeté. Il s'éleva contre la position prise par le gouverneur dans ce procès, et la protection qu'il voulait accorder à de Lamothe. Les conseillers avaient besoin, dit-il, d'être complètement libres pour prononcer leur arrêt définitif, et pour cela ils devaient prier le gouverneur et l'intendant de se retirer, pendant qu'ils opineraient.

— Pour moi, dit aussitôt M. de Champigny, je suis tout prêt à me retirer, si le gouverneur veut faire de même.

—Je veux bien me retirer, répond M. de Frontenac, encore que je n'estime pas que la présence de M. l'intendant, ni la mienne, puissent en aucune façon gêner la compagnie dans ses suffrages. Je dois d'autant moins vous gêner, messieurs, que jusqu'à présent, vous le reconnaissez parfaitement, je n'ai jamais essayé de contraindre vos opinions. Néanmoins je veux vous ôter jusqu'au dernier prétexte de pouvoir le faire croire : je vais me retirer dans ma chambre pour me chauffer— je prie M. le greffier d'y faire allumer le feu—et j'attendrai, messieurs, que vous ayez pris vos délibérations, mais, remarquez le bien, elles doivent rouler sur la question de la surséance au conseil du roi, et non sur le référé de M. l'intendant. Qu'on m'avertisse quand la compagnie

aura délibéré, afin que je vienne reprendre ma place, si je le juge à propos.

Le gouverneur et l'intendant se retirèrent en observant le cérémonial accoutumé (1).

Les conseillers eurent bien garde, cette fois, de se montrer trop récalcitrants. Dans leur arrêt, qu'on va lire, ils donnèrent une nouvelle preuve de la manière dont on savait ne pas *contraindre leurs opinions*, et M. de Frontenac dut rire sous cape entendant lire ce qui suit :

“ Dit a été par le conseil que, sans s'arrêter à son dit arrêt du 25e février dernier, en ce qui concerne la retenue du procès en question entre le sieur de Lamothe et le dit Moreau, pour être jugé en icelui sur le référé de M. l'intendant, que M. l'intendant sera prié de *dispenser le conseil de connaître* du dit procès, pour les raisons portées aux conclusions, et de pourvoir aux parties, ainsi qu'il avisera bon être. Au surplus que toutes les pièces mentionnées et datées au présent arrêt seront envoyées à M. de Pontchartrain, ministre et secrétaire d'Etat, pour qu'il ait agréable de faire savoir à la compagnie les intentions du roi sur cette affaire et d'autres de pareille nature.

(Signé) ROUER DE VILLERAY.”

—J'ai beaucoup de joie, messieurs, dit aussitôt le gouverneur, de voir que la compagnie a, en quelque façon, adhéré aux remontrances que je vous avais faites. Vous avez trouvé *un expédient* de ne point continuer une procédure aussi irrégulière que celle-ci, qui était directement contraire aux ordonnances réitérées que le roi a faites à cet égard. Autrement, j'aurais appréhendé que vous n'eussiez reçu de la cour quelque réprimande, et *même quelques corrections*. Aussi, messieurs, je ne manquerai pas d'avertir Sa Majesté de ce qui s'est passé en ce conseil. Je lui ferai surtout connaître la conduite de son procureur-général. Loin de me seconder pour la conservation des ordonnances, bien loin de s'opposer à ce que la compagnie n'y contrevint, ainsi qu'il est obligé de faire par le devoir de sa charge, cet officier semble

avoir voulu vous pousser à n'y avoir aucun égard. Je le répète, je dois faire connaître ces choses au roi.”

Après des menaces aussi clairement exprimées — et qui se répétaient assez souvent — on ne peut guère s'étonner de la timidité des conseillers. La fermeté de M. d'Auteuil était presque de l'intrépidité. Quant à M. de Champigny, la prudence dont il avait toujours fait preuve, autant que l'indépendance de sa position, le mettait à l'abri de la colère et des rancunes de M. de Frontenac.

M. d'Auteuil ne craignit pas de répondre :

—Je crois que mes conclusions et le réquisitoire que j'ai présentés me justifieront suffisamment. On y verra la preuve de l'application que j'ai apportée à examiner si la procédure a été régulière et si elle a été faite conformément aux ordonnances. J'espère qu'on n'y trouvera rien de contraire aux obligations de la charge que Sa Majesté a bien voulu me confier. Voilà pourquoi je crois n'y avoir rien à modifier.

—Pour moi, reprit M. de Champigny, conformément à l'arrêt qui vient d'être rendu, je reprends le procès entre le sieur de Lamothe et le dit Moreau pour le juger *comme intendant*, vu que j'en ai le pouvoir par la commission que j'ai reçue du roi. Je rendrai compte à Sa Majesté de la bonne conduite du conseil en cette affaire, lequel, d'ailleurs, n'a fait que se conformer aux ordonnances de Sa Majesté.

—Puisqu'il en est ainsi — reprit le gouverneur, évidemment surpris et piqué, — puisque M. l'intendant veut bien reprendre le procès pour le juger, ce sera à lui de se justifier auprès du roi, et de faire voir qu'il n'a pas outrepassé ses pouvoirs.

Lamothe dut se résigner à voir son procès instruit devant l'intendant, dont il semble avoir redouté l'impartialité. La sentence fut rendue le 22 avril.

Je n'ai pu en trouver le dispositif, non plus que les minutes du procès. Ces documents ont été malheureusement consumés, je crois, avec les archives de l'intendance, dans l'incendie où M. Begon faillit périr. Mais, d'après le procès intenté presque aussitôt par Sauton contre Lamothe, je conclus que cette sentence confirmait les faits admis par celui-ci devant ses arbitres, le condamnait à cer-

(1) C'est à dire que lorsqu'ils se levèrent pour sortir, tous les conseillers se levèrent aussi, les saluèrent profondément et les firent reconduire par deux d'entre eux. Après la délibération, MM. de Peiras et Aubert de la Chenaye furent députés pour aller chercher et accompagner les deux hauts fonctionnaires à leur retour.

tains dommages envers Moreau et Durand.

En effet, dans les pièces énumérées au cours du procès, je trouve :

1<sup>o</sup> Mention de cette sentence.  
2<sup>o</sup> Mention d'une quittance faite par Moreau en faveur de Lamothe de toutes les sommes dues par ce dernier par suite de la sentence de l'intendant.

3<sup>o</sup> La conclusion tirée par le juge de la Prévôté que cette sentence était une preuve authentique des faits avancés par Sauton : par ce jugement, disait-il, "il est clairement justifié comme quoi le sieur de Lamothe s'est emparé des marchandises et effets du dit suppliant"

M. de Lamothe passa en France dans les derniers jours de novembre 1698. La maladie de M. de Frontenac fut peut-être la cause de ce voyage. Il n'est pas impossible qu'il ait été chargé de porter à Louis XIV l'expression des derniers sentiments de fidélité de ce vieux serviteur et ses vœux sur la situation du pays. Dans tous les cas, Lamothe, qui était à Québec au commencement de l'automne, quand Sauton descendit de Montréal pour se faire payer par lui devait en être parti le 22 novembre, car Sauton assigne madame de Lamothe à paraitre, conjointement avec son mari, devant le lieutenant-général de la Prévôté, précaution qu'il n'aurait pas été obligé de prendre si Lamothe eût été sur les lieux. Nous sommes certains que le 29 il était déjà parti (*déclaration de Mme de Lamothe*).

M. de Frontenac mourut, comme tout le monde sait, le 25 novembre.

Avait-il fait parvenir à la cour les plaintes dont il avait menacé MM. de Champigny et d'Auteuil ? Je n'ai encore rien trouvé à ce sujet. Mais je vois que le procès intenté par Sauton, et dont je viens de parler, suivit son cours régulier devant M. de Lotbinière. Il fut un peu retardé, il est vrai, par l'absence de l'accusé, continué après son retour, et jugé définitivement le 10 octobre 1699, en faveur de Sauton, le juge s'appuyant, comme je l'ai dit plus haut, sur la sentence de l'intendant, ce qu'il n'aurait pu faire, si la sentence eût été annulée ou simplement réformée.

Voici le jugement de M. de Lotbinière : "Tout considéré et examiné, nous avons condamné le défendeur à payer au demandeur la somme de 1555 livres, 5

sols, 10 deniers, monnaie de France, pour paiement des marchandises dont le dit défendeur s'est emparé à Michilimakinac, pays des Outaouis, où il commandait, avec le profit d'icelles marchandises, pour lequel les parties se conformeront aux articles stipulés par le jugement qu'a rendu mon dit seigneur l'intendant, sur le même sujet entre les nommés Moreau et Durand, contre le dit défendeur, au surplus nous rendons débiteur le dit défendeur de 200 livres en castor envers le demandeur, pour en quelque manière, l'indemniser de la tierce-partie qui lui devait revenir du profit qu'il espérait faire des marchandises que le défendeur vendit à Michilimakinac, tant à lui qu'aux dits Moreau et Durand, et dont il se saisit ensuite de son autorité, et icelui défendeur condamné avec dépens liquidés en la somme de 3½ livres monnaie de France."

Le procès durait depuis un an.

Si la justice n'était pas expéditive à cette époque, elle ne manquait pas d'un certain courage, et surtout elle ne ruinait pas les plaideurs.

Mes notes s'arrêtent ici.

Ainsi, Lamothe est à Québec depuis le mois d'août 1697 jusqu'au mois de novembre 1698. A cette époque, il passe en France, d'où il revient au mois d'août 1699. Il parait avoir demeuré à Québec jusqu'à 1701, où M. de Callières l'envoie à Détroit, étudier l'opportunité d'y bâtir un fort. En 1702, il est à Québec (*Archives de la Prévôté*) ; il n'est encore que capitaine dans le détachement de la marine.

Le reste de la vie de Lamothe de Cadillac est plus connu, du moins pour la période de la fondation du Détroit, grâce aux notes de M. Rameau (1) et à deux documents copiés à Paris.

Je crois cependant que nous ne possédons pas encore les éléments nécessaires pour porter un jugement définitif sur son caractère et sur ses actes, non plus que sur ceux de Frontenac.

H. A. V.

(1) Notice historique sur la colonie canadienne du Détroit.

## LECTURE POUR TOUS.

## VARIÉTÉS.

La Californie a produit, en 1882, 32,000,000 de boisseaux de blé, et exporté 21,600,000 quintaux de farine de blé.

La production de l'or et de l'argent a été, pendant la même année, de \$80,000,000.

—Pendant la saison finissant le 3 mars, il s'est tué à Chicago 4,158,984 porcs, ce qui, sur l'année précédente, donne une diminution de 953,408. Le poids net des animaux tués en été fut de 181,83 ; celui des animaux tués en hiver de 217,33. L'on a abattu en outre 774,578 têtes de gros bétail, soit 120,000 de plus que l'année précédente. 420,525 de ces animaux ont été expédiés plus loin ; les autres ont été consommés sur place ou mis en conserve.

—Une statistique récemment publiée indique qu'il existe actuellement aux Etats-Unis 11,196 journaux de toutes sortes, soit 585 de plus que l'année dernière.

—D'après le rapport de l'Union postale internationale, cette union embrasse une population de près de 830,000,000 et une surface 80,000,000 kilomètres carrés.

—Pendant l'année 1882, 41 théâtres ont été détruits par le feu : 17 aux Etats-Unis, 7 en Angleterre, 5 en Russie, 4 en Allemagne, 2 en France, 3 en Espagne, 1 en Bulgarie, et 1 en Roumanie.

—D'après l'étude mathématique des comètes qui vient d'être publiée à Paris, la grande comète de 1882 avait, au moment où elle se trouvait dans le voisinage du soleil, une vitesse de 74 milles à la seconde, soit 4,380 fois la vitesse d'un train express de chemin de fer.

—Une pièce de monnaie chinoise, vieille de 3,000 ans, a été trouvée par des mineurs en fouillant une concession pour chercher de l'or à Cossiar, Cal. On suppose que cette pièce de monnaie a été perdue par des marins chinois qui avaient fait naufrage sur les côtes de Californie bien avant l'ère chrétienne.

—La première montre qui ait été produite avait à peu près la dimension d'une assiette à dessert ; elle marchait avec des

poids et était employée comme " horloge de poche." C'est en 1552, sous Edouard VI, que l'on voit apparaître pour la première fois le nom de " montre." Ce roi avait une montre en fer, dont la cuvette était en fer doré portant deux ornements de plomb.

Le premier perfectionnement important apporté dans la construction des montres date de 1560, époque à laquelle les poids ont été remplacés par des ressorts. Les premiers ressorts n'étaient pas roulés en spirales, mais en barres d'acier, droites ; les cadrans ne portaient qu'une aiguille, et le mécanisme qui devait être remonté toutes les douze heures variait de quinze à vingt minutes pendant cet espace de temps. Les cadrans étaient en métal et n'avaient pas de verres. Une montre ordinaire avait de quatre à cinq pouces de diamètre, coûtait \$1,000 en moyenne et demandait un an de fabrication.

—La plus grande horloge du monde est celle des bâtisses du Parlement, à Londres. Les quatre cadrans de cette horloge ont chacun 22 pieds de diamètre. A chaque demi minute la grande aiguille avance de près de sept pouces. L'horloge va huit jours et demi indiquant ainsi aucune négligence dans le remontage. Cela prend deux heures pour remonter l'appareil de la sonnerie. Le balancier a 19 pieds de longueur : les roues sont de fonte ; la cloche d'heure a 8 pieds de hauteur et 9 pieds de diamètre, pèse près de 15 tonnes et le marteau seul pèse plus de 500 livres.

—C'est en Chine que se trouve le pont le plus long du monde. Il traverse, à Lagang, un bras de la mer de Chine, et a 5 milles de longueur ; il est construit complètement en pierre, et a 70 pieds de hauteur avec une voie de 70 pieds de largeur ; il compte 300 arches. Le parapet est une balustrade, et chacun des piliers qui dépassent 76 pieds, supporte un piédestal sur lequel est placé un lion de 21 pieds de longueur, fait d'un seul bloc de marbre.

—Durée de la vie des animaux.—Un bœuf, qui n'irait pas à la boucherie, aurait de la peine à atteindre 30 ans.

Un cheval qui aurait toutes ses aises ne dépasserait guère 35 ans. L'âne n'irait pas plus loin.

Un chien de 20 à 25 ans n'est pas commun.

Un chat de 15 ans est aux extrêmes limites de la vie.

Un porc de 20 ans serait une rareté.

Une chèvre et une brebis n'iraient pas plus loin.

Un lapin de 8 à 10 ans serait bien près de la mort.

Une pintade, une poule et un dindon de 12 ans vont finir leur carrière.

Une oie de 30 ans commencerait à devenir un prodige.

Le chardonnerait et le moineau peuvent atteindre 25 ans.

Le corbeau, dit-on, dépasse 100 ans.

DEUX TRAITS.

Un des plus célèbres partisans de la philosophie antichrétienne disait à une dame d'esprit : Avouez, madame, que nous avons abattu bien du bois dans la forêt des préjugés.

—C'est pour cela, répliqua-t-elle, que vous avez débité tant de fagots."

—Un prétendu esprit fort avait entassé beaucoup d'absurdités pour prouver que nous n'avons pas une âme : personne ne lui répondant, il s'adressa à une dame, et lui demanda d'un air de triomphe ce qu'elle pensait de sa philosophie : "Monsieur, lui répondit cette dame, il me semble que vous venez de nous prouver avec beaucoup d'esprit que vous n'êtes qu'une bête."

Les Insectes et leurs métamorphoses.

(Suite et fin.)

Ce trait particulier nous conduit à des métamorphoses plus lentes et plus singulières : j'en prendrai pour type un insecte qui hante les hauts parages et la grande compagnie, il "il touche à la reine" et prédilectionne les roses.

Une rose vient d'éclorre. Fléchissant avec grâce sur sa tige épineuse, elle va s'ouvrir au soleil de mai. Elle déplisse lentement, un à un, les mille pétales veloutés qui défendent, comme un impénétrable voile de pourpre, les boutons d'or incrustés dans son sein. Des gouttes de rosée perlent sur la fleur, comme des diamants sur le front d'une reine. Tout est si frais en elle, si doux, si embaumé !

Soudain, arrive à tire-d'aile un gros insecte aux ailes d'émeraude tachetées de blanc. Il est beau, volant ainsi dans la lumière ; mais il se pose sur la fleur : c'est un désillusionnement ! Ce beau sire est un lourd garçon : on dirait un hanneton affublé d'un habit de cour, et tout l'éclat de sa parure ne lui fait pas grâce de cette absence de formes ; c'est un parvenu et, quand il s'abat sur la rose, on la plaint malgré soi, on sent qu'il la profane. Au premier coup de ses grosses pattes, tous les diamants sont tombés. Et voyez, il tire brusquement, brutalement ces feuilles délicates, ses griffes les chiffonnent et les déchirent—des mains de forgeron froissant une robe de soie. — Il tire, il tire encore jusqu'à ce que sa grosse tête et ses épaules s'enfoncent dans le sein de la rose, jusqu'à ce que ses lèvres atteignent son cœur. Arrivé là, il la dévore ! Ce bourru, c'est la cétoine dorée.

Aristote nous marque, sur un ton reconnaissant, que la cétoine partageait avec le hanneton le privilège d'amuser les enfants des Grecs. On ne peut s'empêcher de rire en songeant que le grave philosophe a passé par ces jeux frivoles, et qu'on l'a pu voir, dans les jardins de Stagyre, attachant un fil à la queue d'une cétoine ! Voici l'histoire de sa vie.

La femelle pond, d'ordinaire vers la fin d'avril ou de mai, une trentaine d'œufs, dans une terre meuble ou dans du bois pourri. Un mois après la ponte, il en sort de petits vers blancs, qui vivent d'abord en famille. Les froids venus, les petits vers se creusent une galerie plus profonde et y passent l'hiver à l'abri de la gelée. Au printemps, ils se séparent, et chacun de son côté remonte plus haut, jusqu'à la région des racines ; la belle saison se passe à les ronger. L'hiver revient et la larve replonge. Trois ans, parfois quatre ans se passent ainsi. Enfin, quand l'heure est venue, elle se hâtit, avec des débris de bois et d'herbes, une petite loge ovale d'une régularité géométrique, elle la plâtre et la polit à l'intérieur, et dans cet œuf ingénieux, elle s'endort. Pendant cinq, six et sept mois ce sommeil se prolonge. Enfin les voiles de la chrysalide se rompent, l'insecte démolit sa demeure et, creusant toujours, il arrive à la lumière. Il vivra sous cette dernière forme, la forme parfaite... un mois à peine. Un mois sur cinq ans !... J'appelle votre attention sur ce fait singulier :

un insecte met quatre ans, cinq ans, à traverser la période du maillot et un mois à vivre sa vie d'homme.

Voici un exemple plus frappant encore. Je l'emprunte à un insecte qui, depuis des siècles déjà, provoque—sans le savoir, j'imagine — l'attendrissement de toutes les âmes sensibles : l'éphémère.

Il est gracieux et charmant avec ses ailes enfumées et tachetées de brun, son corset garni de jaune, ses antennes fines comme la plus fine soie, et les trois longs filets de son abdomen.

C'est dans la première moitié d'août, entre huit et neuf heures du soir, qu'apparaissent les éphémères, au-dessus des étangs et des ruisseaux ; bientôt leur nombre s'accroît : vers neuf heures, ils remplissent l'air volant par tourbillons de mille, montant et descendant dans l'air, avec la régularité d'une pendule. Vous les voyez alors former de petits nuages noirs sur le bleu-gris de l'horizon, et envelopper le promeneur dans les flots tourbillonnants de leur danse aérienne. Vers neuf heures et demie, ils meurent ; leurs petits cadavres s'amoncellent comme une neige sur le sol, sur les eaux.....

A dix heures, il est rare de voir encore un éphémère. Dans l'espace d'une heure, ces insectes charmants ont vécu toute leur vie, ils ont pondu des masses de 7 à 800 œufs, et ils sont morts.

Suivons dans son développement un de ces œufs d'éphémère. Sa forme est étrange. Il présente aux deux pôles comme une crête rayonnée, à laquelle se rattachent de part et d'autre deux longs rubans terminés par des boutons rosés.

Les œufs se réunissent entre eux par ces attaches ; même avant de les abandonner, la mère les retient entre les trois filets de son abdomen, jusqu'à ce qu'ils soient enlacés par paquets de 300 environ, puis elle pose à fleur d'eau cette grappe sur laquelle Dieu veillera.

De ces œufs sortiront des larves très carnassières, dont le premier soin sera de se creuser une galerie dans les berges : elles s'y tiendront à l'affût durant... deux années. Dans l'intervalle, elles subiront leur deuxième métamorphose ; mais, au lieu de s'enfermer dans l'immobilité d'un cercueil comme les chrysalides la nymphe de l'éphémère poursuit son train de vie coutumier ; elle ne diffère de la

larve que par deux petits rudiments d'ailes. Voilà tout.

Après deux ans, elle arrive à sa forme définitive et vit...une heure ! On a dit : vivre d'amour et d'eau fraîche. Pour l'éphémère, il faut encore retrancher l'eau froide du menu, La petite bête arrivée à l'état parfait n'a plus ni bouche ni système digestif.

Ici la métamorphose traverse encore les stades voulus : œuf, larve, nymphe, insecte parfait ; mais entre le deuxième et le troisième de ces états la différence est à peine sensible.

Nous allons voir des insectes enjamber un de ses stades et ne plus nous offrir que des métamorphoses franchement incomplètes.

Pour le coup, l'insecte dont je vais vous parler ici n'est pas aimable. Le corps plat et brun, ou d'un noir mat, avec de grandes antennes et des jambes garnies d'épines, ne sortant que la nuit des vieux murs qu'il habite, fuyant comme un malfaiteur vulgaire la lumière du jour, la blatte américaine ou orientale ajoute à ces traits repoussants une odeur plus repoussante encore.

La blatte, le cancrelat, le cafare — car ce sont tous noms divers donnés à la même drôlesse — n'est pas originaire de nos contrées, elle nous est venue d'Orient avec les navires, mais elle s'est acclimatée parmi nous, et partout où elle se multiplie, elle devient un fléau !

La blatte en pondant ses œufs les renferme dans une petite coque qu'elle construit pour eux, et qui finit par prendre une consistance très coriace : partout elle la porte avec elle. C'est comme un haricot dont la crête est finement dentelée. Au moment de l'éclosion, la coque s'ouvre par la crête, comme une gousse de petits pois, et les petits en sortent. Ce qui nous intéresse ici, c'est que dès ce moment, ils ont la forme et les traits de la mère. Ils n'ont plus de métamorphose à traverser, ils n'ont plus qu'à grandir. Ils mettent quatre ans pour arriver à l'âge d'homme !

V. VAN TRIGHT, S. J.

Feuilleton du "Journal de l'Instruction publique."

## ZACHARIE LE MAITRE D'ECOLE

### DEUXIÈME PARTIE

AURORE

V

POUSSE DE FEUILLES.

A quelques jours de là, Antoine Croisic entra chez le maître d'école avec un sourire de contentement sur les lèvres et dans les yeux.

— Madame Angélus, dit-il, je viens vous demander la permission d'emmener votre mari pour deux jours.

— Mais c'est une séparation ! dit Angélus avec une sorte d'effroi.

— Tout au plus une promenade... Je l'ai faite avec ce brave garçon quand il s'est agi de son examen d'instituteur.

— Et combien vous fûtes bon pour lui !... C'est à Vannes que vous allez ?

— Nous pousserons jusqu'à la Gacilly.

J'ai à traiter une affaire de grains et de bétail avec un fermier des environs... Je ne serais pas fâché en même temps de ramener un bon valet. Dans la crainte de m'ennuyer pendant la route et aussi pour avoir les conseils de Zacharie dont je fais grand cas, je souhaite qu'ils m'accompagnent. La carriole sera demain à sa porte, si vous voulez.

— Suis-je donc la maîtresse ? demanda la jeune femme gaiement. Serment d'obéissance j'ai prêté à l'église le jour de mon mariage, et serment d'obéissance je tiendrai... Je ne suis point avide de gouverner mon mari et ma maison. Je crois Zacharie meilleur et plus intelligent que moi et je lui laisse tout conduire à sa guise. J'ai bien assez de mes enfants ! et encore, si je veux être franche, j'avouerai n'être pas bien sûre qu'ils ne me commandent pas.

— Tout cela est exact, madame Angélus, et pourtant, vous le savez bien, si ce voyage vous devait vous attrister, Zacharie ne le ferait pas.

— Eh bien ! vrai Croisic, je serai toute réjouie de penser que mon mari s'égaie honnêtement avec un brave voisin comme vous ! Autant je redouterais pour lui

certaines amitiés, autant la vôtre m'est précieuse. Allez ! je sais bien que les li-cous trop serrés donnent envie de s'en-fuir à ceux qui les portent... Voici mon mari, revenant du rûcher, un enfant sur chaque épaule ; demandez-lui ce qu'il pense de votre proposition."

Le maître d'école n'y vit qu'un obstacle ; ses élèves.

— Le mercredi je ferai ta classe, dit en riant Angélus, et le jeudi ils ont congé.

— Alors, c'est dit, j'accompagne Antoine Croisic."

Le lendemain les deux hommes partirent, et Angélus, debout sur le seuil, les regarda aussi longtemps qu'elle put. Le coude formé par la route rendit enfin la carriole invisible ; elle rentra chez elle, fit réciter le catéchisme aux enfants, leur donna à copier les modèles d'écriture, et dora pour eux dans la poêle les plus belles crêpes à jour dans lesquelles ils eussent jamais mordu.

Pendant ce temps-là, le cheval courait le long d'une route ombragée par les branches entre-croisées des arbres.

Il faisait une de ces journées de mai pendant lesquelles la campagne tout entière ressemble à un immense bouquet. Les buissons disparaissent sous les fleurs et la brise était chargée de parfums d'aubépine. Antoine, heureux de se retrouver avec un ami, et de refaire pour ainsi dire le pèlerinage de sa jeunesse, était bien plus gai, bien plus causeur qu'autrefois. Il ne gardait plus de secret pour Zacharie ; celui-ci n'en avait jamais eu. Si le maître d'école parlait d'Angélus, il était sûr d'entendre à son sujet un mot de louange, et s'il était question de l'aîné de ses enfants, l'Homme à la Peau-de-Bique disait : " Notre Antoine. " On dina et on coucha à Vannes ; de bonne heure le lendemain, nos voyageurs aperçurent le clocher de la Gacilly et côtoyèrent les rives de l'Aph, une rivière pure comme un ruisseau.

— Allons d'abord à la ferme de Claumusse, dit Croisic, nous aurons tout le temps ensuite de nous promener."

On les renseigna sur le chemin, et quand ils se trouvèrent dans la cour de Claumusse, les voyageurs demandèrent le maître du logis.

La fille de basse-cour les regarda de l'air surpris de quelqu'un qui ne comprend pas la question qu'on lui adresse.

— Mathurin Claumusse, répéta Antoine Croisic.

— Eh ben donc ! il est à Saint-Jugan.

— Pourquoi faire ? Pour combien de temps ?

— Vous n'êtes pas du pays, ça se voit, répliqua la servante.

— Et à quoi ça se voit-il ? dit en riant Zacharie.

— C'est aujourd'hui la *fête des semences*, et on la célèbre à Saint-Jugan, trois fois l'année... pas un laboureur qui se respecte ne mauque de s'y rendre.

— Eh bien ! ajouta Croisic, comme une prière de plus ne peut nuire, et que j'ai hâte de rencontrer Claumusse, je vais à la chapelle."

L'Homme à la Peau-de-Bique et son ami suivirent une foule compacte et peu après se trouvèrent en face d'une des trois vieilles chapelles de la Gacilly. Mal gré leur désir d'y pénétrer, ils ne purent y parvenir, et la moitié des fidèles resta sur la petite place, suivant de cœur l'office qui se célébrait à l'autel. Zacharie se demandait curieusement pourquoi chaque laboureur portait à la main un petit sac de grains. Un brave homme le renseigna brièvement sur cet usage, dont Zacharie se proposa de tirer parti ; puis, la cérémonie terminée, Claumusse sortit un des premiers, et reconnaissant l'Homme à la Peau-de-Bique, il lui prit le bras et le ramena vers sa ferme.

Après le déjeuner, Croisic acheta une certaine quantité de grains de diverses espèces et de première qualité. Il se plaisait à le regarder, à le vanner dans le creux de ses deux mains, à le faire apprécier à Zacharie. Le prix débattu, les deux coups donnés dans la main entre acheteur et vendeur, on alla dans les étables. Claumusse était finaud, sachant vanter les bêtes et les montrer à leur avantage, mais à aucun prix il n'aurait limé les dents d'un cheval ni employé un moyen frauduleux de prêter bonne apparence à son bétail. S'il en demandait une somme un peu ronde, il faut convenir qu'il ne s'agissait point de vaches maigres, peu soignées et donnant de la corne. Il n'était pas besoin de s'enquérir si l'on ménageait le foin dans le râtelier, et rien qu'en passant la main sur le poil luisant des laitières, on comprenait qu'elles avaient régulièrement leur poignée de sel. Cependant Croisic hésitait entre quatre bêtes de valeur à peu près égale. Il lui en fallait deux ; il appela Zacharie.

— Voyons, lui dit-il, quel est ton avis ?.

— Vous vous y connaissez mille fois mieux que moi, Croisic, et je n'ose...

— Fais comme pour toi, mon garçon, fais comme pour toi !"

Zacharie, par condescendance pour son ami, choisit les deux vaches. On y joignit deux paires de bœufs et un poulain.

— Ah ! ça mais revendez-vous le bétail chez vous ? demanda Claumusse.

— Non ; j'achète ailleurs une métairie."

Zacharie ne questionna pas.

— Ne renvoyez-vous pas votre premier valet ? reprit Antoine Croisic.

— On ne renvoie point un gars comme lui... Je le regrette assez... Mais il demande de l'augmentation, et je refuse, pour ne pas donner mauvais exemple aux autres domestiques... Il lui faut 400 francs, c'est trop lourd pour moi.

— J'y ajouterai bien encore deux habillements complets, dit Croisic. Dans un mois il vous quitte ; il peut en sûreté me venir rejoindre."

Avec le valet l'affaire fut vite conclue. Deux livres de denier à Dieu donnèrent à Lucas la meilleure opinion de son nouveau maître, et il fut décidé qu'en venant à la Grée il y ramènerait le bétail et les grains.

Tout le monde se quitta content, et Croisic conduisit Zacharie sur l'emplacement servant aux marchés et aux foires, et tenta de lui faire admirer la butte du château, c'est-à-dire d'immenses amas de décombres entourés d'un fossé. L'ancien manoir du Houx, dont les fondations datent du *vi*<sup>e</sup> siècle, fut démolé pendant la Ligue, et les débris de ses murailles servirent la Gacilly. Si petite qu'elle soit, la cité est commerçante ; on y fabrique des chapeaux de laine, on y tanne des cuirs, on y tisse de la serge. Elle vit, commerce et prospère, mirant dans sa petite rivière ses maisons blanches et les ailes de ses moulins.

Antoine ne fit grâce d'aucun monument à son jeune ami et lui montra la mairie. Il faut, l'avouer, Zacharie lui accorda une faible dose d'admiration ; mais tout à coup il se dirigea rapidement vers une des murailles sur laquelle pendait un cadre garni d'un treillage, au milieu desquels s'ouvraient les deux faces d'un journal.

Chaque habitant de la Gacilly pouvait de la sorte lire la feuille départementale,

s'enquérir du prix des denrées, de la date des foires et des marchés. Ja nais un paysan ne songera à s'abonner à un journal, mais il sera très satisfait de profiter de la facilité de le lire gratis. On ne peut l'en blâmer.

« Ces maîtres d'école ! s'écria Croisic avec un gros rire, on ne peut leur étaler devant les yeux un papier imprimé, sans qu'ils se croient obligés de le lire tout du long !

—Je lis celui-ci, Antoine, vous ne vous trompez point, et voici l'idée qu'il me fait germer dans l'esprit, car les maîtres d'école ont des idées comme les autres, n'est-ce pas ? L'homme qui a songé à faire profiter toute une ville et ses environs du journal auquel il s'abonne a certainement du cœur et de l'intelligence... On m'a dit tout à l'heure que c'était un médecin, le maire de l'endroit.. Seulement je retourne dans ma tête le moyen non seulement, de m'approprier sa pensée, mais de l'améliorer. Ici commence la présomption du magister... Certes cette feuille renferme d'excellentes choses. Elle est sagement écrite et contient d'excellents conseils. Je lui reproche seulement de ne pas être villageoise. On y parle trop des choses de Paris, pas assez de la campagne. Paris ne nous inquiète pas, ne nous intéresse et ne nous regarde pas ! On écrirait à la place de Paris le nom de Babylone ou de Ninive, que cela reviendrait absolument au même. Aucun homme de la Grèce n'y mettra les pieds, et les filles ou garçons du village qui s'y rendent sont si bien perdus qu'on les pleure comme des morts.... A mon avis, il ne faudrait parler au paysan que de la terre qu'il cultive, des arbres qui lui prêtent leur ombre, des bœufs qui aident son labour, des chansons qu'il chante, des fleurs qu'il aime. Il faudrait lui développer la poésie de toutes les choses qui l'environnent, et sans l'exagérer, lui montrer son bonheur... Eh bien ! ce journal du paysan, je le voudrais faire, non pour la France, une province, pas même un département, mais pour la Grèce... Je l'écrirais chaque semaine et le dimanche après l'office le paysan viendrait le lire dans la salle de la maison d'école ?

—Mon ami, répondit Croisic, je te demande pardon de t'avoir raillé tout à l'heure, car j'approuve fort ton projet, et je voudrais lire dès demain le premier numéro de cette Gazette du pauvre village de la Grèce.

—Bah ! fit Zacharie, ne m'encouragez pas trop, il serait fait pour dimanche.... Pourvu, reprit avec plus d'hésitation l'instituteur, que l'on ne m'accuse pas d'orgueil.

—Laisse dire, quand même ! ton intention est bonne, cela doit te suffire, et si ma collaboration peut t'être utile, comme j'ai vu pas mal de champs de diverses espèces et des outils de toute sorte, je te donnerai des souvenirs de voyage.... Ton idée est d'autant meilleure qu'en devenant utile à tous, elle te profitera à toi-même. L'arrivée de Tiphaine dans ta maison n'a pas été une joie et un aide, tant s'en faut ! Ton journal te consolera de bien des soucis en te forçant de les oublier.

Pendant le trajet du retour, on ne parla pas d'autre chose que du futur journal. Il fut convenu que ce projet resterait un secret pour Angélus jusqu'à son exécution. Cela coûtait bien un peu à Zacharie de ne pas confier cette bonne idée à sa femme, mais quel dédommagement elle trouverait dans la surprise !

Si le voyage avait été un plaisir pour le maître d'école, le retour à la Grèce fut une soie. Il faisait nuit quand la carriole de Croisic s'arrêta devant la porte. Il trouva dans la salle Guéméné promenant sa petite-fille, Angélus dressant le couvert, et Tiphaine droite, immobile et sombre dans la niche de l'immense cheminée. Devant le feu Antoine jouait avec les oreilles de Labrie.

Angélus sauta franchement au cou de son mari ; Antoine vint se cramponner à ses jambes, Marie Patience agita ses petites mains avec un gazouillement d'oiseau, Zacharie s'approcha de sa mère qui répondit d'un mot bref et dur à ses avances. Cet orgueil eût giacé tout le monde, même le brave tailleur, si Angélus, avec sa bonne grâce, n'avait vite rétabli l'harmonie. On soupa gaiement et fort bien, car le tailleur, ayant reçu en cadeau une magnifique oie, en régala la famille.

Le lendemain matin, au lieu de mentisier, Zacharie s'enferma dans la salle de classe, et pendant deux heures il écrivit. Il s'arrêta plus d'une fois, cependant, la plume suspendue, le regard au plafond, cherchant le mot fuyant son esprit. Cependant à la fin de cette séance il relut ce qu'il venait d'écrire et n'en resta pas trop mécontent. La classe fut faite avec soin ; dans la soirée Zacharie s'assit à

son métier de tisserand et travailla fort avant dans la nuit. Pendant plusieurs jours il continua de s'occuper de son journal ; et après un labeur d'autant plus rude qu'il était moins habituel, Zacharie ayant devant lui un monceau de petits papiers volants, les recopia chacun à sa place sur une immense feuille de papier divisée en colonnes, partagée au bas par le rez-de-chaussée du fenillem, et embellie d'oiseaux calligraphiques et d'insectes volant à coups de plumes. Ce chef-d'œuvre achevé, Zacharie annonça doucement à sa femme qu'il dînerait chez Antoine Croisic.

Celui ci l'attendait. Le maître d'école dépla sa feuille, et d'une voix palpitante commença la lecture de la dite feuille hebdomadaire et champêtre.

#### GAZETTE DU VILLAGE

RÉDIGÉE PAR LE MAÎTRE D'ÉCOLE ET COPIÉE  
A UN SEUL EXEMPLAIRE.

On peut gratuitement la lire chaque dimanche à la sortie des Vêpres dans la maison d'école.	On reçoit avec reconnaissance les avis, conseils et renseignements utiles.
---	--

#### LA GRÉE DE SAINT-LAURENT.

A Monsieur le baron de Janzé, propriétaire de la forêt de la Nouée.

Monsieur le baron,

J'entends vanter dans les journaux et les livres les progrès constants de la science, et parler aussi de la démoralisation des hommes, exalter les choses modernes et calomnier le passé. Eh bien ! ce passé me semble de beaucoup préférable au présent, et je ne sais pas ce que gagne le paysan aux améliorations dont on se réjouit dans les villes. Je suis un campagnard vivant au milieu d'autres campagnards : né pauvre, je dois mourir pauvre ; le plus ou moins de liberté n'a rien à voir à cela ; je m'en rapporte à la parole de l'Évangile disant aux apôtres : « *Il y aura toujours des pauvres parmi vous* », et je ne m'afflige pas d'une situation qui ne m'a rendu ni méchant ni envieux. Si tout progresse, comme on l'affirme, je désirerais apprendre de vous, Monsieur le baron, pourquoi les rouages administratifs marchent avec plus de lenteur que jamais et pourquoi les hommes chargés par le gouvernement de veiller à la prospérité du pays ne semblent pas

même s'inquiéter des fléaux qui le ruinent. Je suis un paysan, Monsieur le baron, et je viens plaider devant vous la cause de mon cher clocher, cause perdue en dernier appel devant Monsieur le préfet du Morbihan. Vous n'ignorez pas, Monsieur le baron, que la forêt de la Nouée est remplie de sangliers dont la race se multiplie d'une façon effrayante. A chaque retour du printemps la moitié des labourneurs de ce pays voient leurs récoltes ravagées, leurs champs ruinés par les dévastations de cet ennemi des jeunes blés et des jardins. On voyait venir des journées de terre ensemencées de froment, on supputait le gain de la moisson : pendant la nuit les sangliers arrivent et le lendemain tout est dévasté. Pour éloigner ces pillards, nous avons employé tous les moyens, et depuis quelque temps les hommes valides se fatiguent à force de veiller pour chasser ces sauvages et terribles bêtes. Notre seule ressource est de les effrayer en menant grand bruit, et en frappant sur des vases de cuivre pour les épouvanter. Les gens du pays ont essayé de protéger leurs fermes contre les dévastations quotidiennes ; mais on se lasse de veiller quand on besogne rudement tout le jour.

Il y aurait moyen de se débarrasser des sangliers, ce serait de les tuer. Au premier abord cela paraît fort simple, et cependant rien n'est plus compliqué dans la pratique.

On paie des primes à qui abat un loup : le sanglier, considéré comme bête de chasse et de grande chasse, a beau commettre toutes les déprédations et nous faire plus de mal que cent loups ensemble, nous n'avons pas le droit de le poursuivre.

Nous nous sommes adressés à Monsieur le préfet afin d'obtenir l'autorisation de nous débarrasser de ces ravageurs de nos récoltes ; il nous a répondu que la chasse au sanglier était une magnifique chasse à courre ; qu'il fallait l'épieu et le couteau pour combattre cette rude et dangereuse bête, et qu'il venait avec quelques-uns de ses amis à organiser quelque chose.

Depuis vingt ans le pays réclame ; les préfets se sont succédés sans que jamais l'un d'eux fit justice de notre réclamation plus vite et mieux que son prédécesseur. Chacun répond par une phrase à l'administrative, et pendant ce temps nous sommes de plus en plus malheureux. Au

temps jadis, dans ce passé calomnié, le paysan aurait dit au garde-chasse d'un seigneur : « Un sanglier a dévoré mon champ cette nuit », dès le lendemain le garde-chasse aurait battu le bois, découvert la bauge, et vite haut les trompes ! sonnez la fanfare, détez les chiens ! On aurait vu passer au galop des chevaux, les gentilshommes intrépides, cherchant, suivant, attaquant la bête, l'épieu en main, le couteau aux dents, et au milieu des chiens éventrés, l'immode sanglier fût tombé labourant le sol de ses défenses ensanglantées. On l'eût porté en triomphe au château, il y aurait eu gala dans la grande salle. Les seigneurs qui avaient bravement chevauché et combattu auraient sablé de grandes coupes de bon vin, c'est possible ! mais le paysan aurait dormi en repos et se serait senti le cœur plein de reconnaissance pour ceux qui le débarrassaient de dangereux ennemis.

Je vous en conjure, Monsieur le baron, laissez dire, écrire et crier ceux qui n'ont jamais sur les lèvres que la ballade du *Chasseur noir*, détruisant au galop de ses chasses les récoltes des paysans, organisez, ici des battues au sanglier, et vous nous sauverez de la ruine : ou du moins qu'il nous soit permis de tuer notre ennemi dans le champ qu'il ravage, comme on fait du voleur qui dérobe votre bien.

Je suis ici, Monsieur le baron, l'interprète de tous les pauvres gens des villages environnants, et je reste le plus humble et le plus obéissant de vos serviteurs.

**LA LITANIE DES CHAMPS.**

- ÉTOILES DU CIEL, bénissez le Seigneur !
  - PLUIE ET ROSÉE, bénissez le Seigneur !
  - VENTS EN TEMPÊTES, bénissez le Seigneur !
  - FROIDS DES ÉTÉS, bénissez le Seigneur !
  - FROIDS DES HIVERS, bénissez le Seigneur !
  - MONTAGNES ET COLLINES, bénissez le Seigneur !
  - HERBES ET PLANTES, bénissez le Seigneur !
  - SOURCES ET FONTAINES, bénissez le Seigneur !
  - POISSONS QUI RESPIRENT SOUS LES EAUX, bénissez le Seigneur !
  - OISEAUX DU CIEL, bénissez le Seigneur !
  - ANIMAUX DOMESTIQUES ET SAUVAGES, bénissez le Seigneur !
  - ŒUVRES DE DIEU, bénissez le Seigneur !
- Louez-le, exaltez-le dans tous les siècles !*

**CANTIQUE DE LOUANGES DE SAINT FRANÇOIS.**

*Loué soit Dieu, mon Seigneur, ainsi que tous les créateurs, spécialement notre frère le SOLEIL, qui nous donne le jour et*

la lumière : il est beau et rayonne avec une grande splendeur ; il est votre image, ô mon Dieu !

*Loué soit mon Dieu pour notre sœur la LUNE, et pour les ÉTOILES : il les a formées dans le ciel brillantes et belles.*

*Loué soit mon Dieu pour notre frère le VENT, pour l'AIR, soit nuageux, soit serein, pour tous les TEMPS par lesquels il donne la subsistance à toutes les créatures.*

*Loué soit mon Seigneur pour notre sœur l'EAU, qui est utile, humble, précieuse et chaste.*

*Loué soit mon Seigneur pour notre frère le FEU, par lequel il illumine les ténèbres et qui est beau, agréable, fort et puissant.*

*Loué soit mon Seigneur pour notre mère la TERRE, qui nous nourrit et nous soutient, qui produit les fruits, les fleurs diaprées et les herbes. (DANIEL, IV.)*

**LES HOTES DU SILLON.**

**LA CIGALE.**

Pauvre petite cigale ! quelques mots d'un grand fabuliste ont fait d'elle le symbole de la paresse et de l'imprévoyance. Elle a chanté : la belle affaire ? Est-ce un honnête moyen d'existence pour un insecte qui se respecte ? Tant pis, plus tard, si elle souffre du froid et de la famine ! Ne pouvait-elle travailler ? Non ! elle ne le pouvait pas, elle ne le savait pas. La cigale possède des ailes et un gosier d'or, voilà tout ! Peut-elle pomper le suc des fleurs et remplir ses pattes de cire ? connaît-elle l'art de bâtir une tente de soie comme la chrysalide, ou de creuser des dédales sous la terre comme la fourmi ? Dieu lui a dit : Chante ; elle chante, et en le faisant elle obéit à sa vocation et remplit le but pour lequel elle fut créée. De ce qu'elle ne travaille point résulte-t-il qu'elle soit inutile ? Non pas ! Que de fois le laboureur lassé s'est arrêté dans sa tâche, et, les bras appuyés sur son outil, est resté quelques instants immobile, charmé par le chant de la cigale : « Travaille, dit-elle ; travaille et retourne le sol, les épis se gonflent, les greniers seront pleins ! Travaille ; le temps est beau, la pluie, le vent et la grêle ont ménagé ton héritage, les enfants ne crieront pas famine cet hiver ! Travaille, paysan, la cloche sonne midi dans le clocher, nous faisons notre fanfare dans le sillon, et notre frère noir, le petit grillon, te dira cet hiver les mêmes

choses que nous : Travaille ! aime et prie !”

La fable affirmait que jadis l'art du chant ayant été apporté aux hommes par Apollon, les habitants d'une bourgade trouvèrent tant de joie à redire les airs qu'ils venaient d'entendre, qu'ils moururent d'épuisement à force de chanter. Les Athéniens avaient pour la cigale une préférence approchant du culte : les jeunes hommes portaient des cigales d'or dans leur chevelure. Et j'ai copié dans le livre d'un poète qui aimait les roses et les colombes ce poème plein de grâce et de simplicité : “ Que je te trouve heureuse, petite cigale ! à peine sur la cime d'un arbre t'es-tu désaltérée de quelques gouttes de rosée, tu chantes ; le monde t'appartient ! Ils sont à toi les trésors que tu vois dans les champs, tous ceux que font naître les heures rapides. Amie des laboureurs, à qui as-tu jamais causé le moindre dommage ? Les hommes te saluent comme l'avant-courrière des beaux jours. Tu es aimée des Muses, aimée d'Apollon. Quel autre que lui te donna cette voix harmonieuse ? Sage fille de la terre, tu mets tout ton bonheur à chanter ; tu ne crains aucune maladie. Exempte de chair et de sang, ta nature est semblable à celle des dieux. »

(A suivre.)

### BIBLIOGRAPHIE.

**PAILLETES D'OR.** *Cueillette de petits conseils pour la sanctification et le bonheur de la vie.* Cinquième série, recueil des années 1880-81-82.—1 volume in-18. Prix 19c.—J. B. ROLLAND & FILS, éditeurs, 12 et 14, rue Saint-Vincent, Montréal.

C'est avec plaisir que nous annonçons la publication de la 5e série de ces pieuses pensées si justement nommées par l'aimable auteur de cette utile cueillette “ Les Paillettes d'Or”, ces petits volumes si aimés de notre public n'ont pas besoin de recommandation ; les quatre séries déjà publiées faisaient attendre avec impatience de tous les pieux lecteurs, la cinquième qui vient de paraître. Nous nous contenterons donc de citer les paroles de Mgr Hasley, archevêque d'Avignon, dans la lettre d'approbation qu'il a adressée à l'auteur.

“ Mon cher abbé,

“ On va se réjouir et je me réjouis le premier à l'apparition de la cinquième série de vos “ Paillettes d'Or.” Plus on en reçoit, plus on en veut recevoir ; et Notre-Seigneur ayant béatifié la

“ faim et la soif de la justice. il est à propos de travailler à recueillir toujours plus nombreuses ces parcelles qu'on espère pouvoir réunir en précieux lingots.

“ Recevez, mon cher abbé, avec mes remerciements, l'assurance de mon affectueux dévouement.”

L'ouvrage est aussi revêtu de l'imprimatur de Mgr de Montréal. Nous sommes certains que ce volume recevra de tous le même accueil que ses devanciers.

On trouvera à la librairie J. B. Rolland et Fils les quatre premières séries des “ Paillettes d'Or”, reliées en un volume, au prix de 65c.

*Le plus beau des livres* : le Crucifix donnant ses leçons à tous, par l'auteur des *Ferventes Communions*. 1 volume gr. in-18, reliure toile. Prix 55c.—Tournai, Vve H. Casterman, éditeur. Montréal, J. B. ROLLAND & FILS, libraires-dépositaires.

#### EXTRAIT DE LA TABLE DES MATIÈRES :

*Le crucifix est le plus beau des livres*—Le crucifix est un livre—Le crucifix est une image de grand prix—Le crucifix est un souvenir précieux—Le crucifix est un spectacle des plus émouvants—La vue du crucifix inspire l'horreur du péché—La vue du crucifix est un remède contre l'ennui—La vue du crucifix console—Jésus crucifié nous enseigne la charité—Le crucifix nous engage à la patience—Au pied du crucifix on apprend pour qui l'on doit prier—Jésus crucifié enseigne l'humilité—La vue du crucifix ranime la confiance—Au pied du crucifix on apprend le grand secret d'être toujours prêt à se confesser, à communier et à bien mourir—Le crucifix doit inspirer la reconnaissance, etc., etc.

*Le crucifix donnant ses leçons*—L'âme ignorante de sa voie—L'âme dissipée—L'âme désabusée—L'âme repentante—L'âme craintive—L'âme souffrante—L'âme fatiguée—L'âme calomniée—L'âme délaissée—L'âme troublée—L'âme scrupuleuse—L'âme scandalisée—L'âme tentée—L'âme infidèle—L'âme charitable—L'âme reconnaissante—L'âme tiède—L'âme pieuse—L'âme pacifique—L'âme vivant de foi—L'âme vivant d'espérance—L'âme vivant d'amour—L'âme joyeuse—L'âme pure—L'âme tout à Dieu—L'âme parfaite—L'âme privilégiée—L'âme prédestinée.

*Pensées consolantes de saint François de Sales*, dans les épreuves et les tentations de la vie intérieure, dans les infirmités de l'âme et du corps, dans la crainte excessive de la mort et des jugements de Dieu, dans la perte des parents et des amis, etc., recueillies de ses écrits et mises en ordre avec des notes des maîtres de la vie spirituelle, par le R. P. Huguet. 1 vol. gr. in-18. Prix 38c.—Tournai, Vve H. Casterman, éditeur. Montréal, J. B. ROLLAND & FILS, libraires-dépositaires.

Heureuse et utile inspiration que celle de recueillir dans les œuvres du saint évêque de Genève, les pensées les plus propres à éclairer les âmes pieuses et timides, et à consoler et à dilater les cœurs resserrés par la crainte ! Le P. Huguet a mis, pour ainsi dire, dans cet opuscule, la quintessence de tout ce que l'aimable saint a écrit de plus doux et de plus consolant, surtout dans ses lettres, où se révèle tout entier ce cœur si bon, si tendre, que Dieu lui avait donné pour soulager toutes les souffrances. Ce livre est d'un grand secours tout à la fois aux simples fidèles et aux directeurs et confesseurs, chargés de consoler, de rassurer les âmes troublées et découragées.

Puisse cette nouvelle édition augmentée faire encore plus de bien à ceux qui méditeront ces pages si suaves et leur inspirer la pensée d'invoquer de plus en plus souvent les personnes de la Sainte Famille, dont notre Bienheureux a travaillé à étendre le culte par ses exemples et ses écrits.

*Tout par l'électricité*, par Georges Dary. Magnifique volume grand in-8, orné de gravures. Prix \$1.80.—Tours, Alfred Mame et fils, éditeurs. Montréal, J. B. ROLLAND & FILS, libraires-dépositaires.

On ne peut plus se dispenser aujourd'hui de connaître cette nouvelle puissance, l'électricité, l'ouvrage de M. Dary répond à ce besoin. Assez scientifique pour donner des idées précises et techniques, ce livre élémentaire reste à la portée des gens peu familiarisés avec la science.

L'auteur commence par définir autant que possible, ou plutôt par analyser la nature de l'électricité : il étudie sa manifestation la plus vulgaire : la foudre. Passant ensuite aux conséquences pratiques, il montre comment ont été utilisées les propriétés diverses de ce fluide :

Propriétés de transmission ; télégraphe d'abord, puis téléphone et phonographe ; ces instruments de plus en plus répandus sont appelés, à brève échéance, à entrer dans le commerce usuel de la vie.

Propriétés de lumière : les différents procédés d'éclairage électrique et leurs applications y sont consciencieusement décrits.

Propriétés dynamiques, ou utilisation de l'électricité pour le transport ; chemins de fer, tramways et locomobiles.

Propriétés physiologiques. Chaque jour les médecins, appliquent l'électricité soit à la médecine soit à la chirurgie.

Propriétés chimiques, qui sont principalement utilisées pour la galvanoplastie.

Pour donner une idée quelque peu complète de ce livre, il faudrait une énumération de plusieurs pages ; nous n'entreprendrions pas cette aride nomenclature ; mais nous ne saurions trop engager les personnes, qui, sans s'adonner aux études scientifiques, veulent ne pas rester étrangères aux découvertes utiles et aux inventions pratiques de l'époque, à lire et à s'assimiler cet ouvrage. D'ailleurs, des gravures très nombreuses et soignées faciliteront encore l'intelligence du texte.

OUVRAGES NOUVEAUX

*Les anges avec les hommes*, poésies, par A. de Montbrillant. Grand in-8... 50 c.

*Deux entretiens avec Jésus-Christ*, dans le très saint Sacrement et dans la sainte Communion, par le P. Pergmayr. 1 vol. gr. in-18..... 15 c.

*Histoire de la Littérature sacrée*, par un professeur de littérature. 1 vol. in-12..... 63 c.

*Pensées consolantes de saint François de Sales*, recueillies dans ses écrits et mises en ordre avec des notes des maîtres de la vie spirituelle, par le P. Huguet. 1 vol. gr. in-18... 38 c.

*Le plus beau des livres* : le Crucifix donnant ses leçons à tous, par l'auteur des "Ferventes Communions". 1 vol. in-12 relié ..... 55 c.

*Table générale des 12 premiers volumes* (années 1869-1880) de la *Nouvelle Revue théologique*, publiée sous la direction du P. Piat et du chanoine Falise. 1 vol. in-8 de 380 pages. \$1.25

*Trois pas vers le vrai et parfait amour de Dieu*, par le P. Pergmayr. 1 vol. gr. in-18..... 38 c.

*Vie du R. P. Bernard*, prêtre de la congrégation du T. S. Rédempteur, docteur en théologie, par l'abbé Lans. 1 beau vol. in-8, avec portrait ..... \$1.00

*Vie du vénérable serviteur de Dieu, François-Marie-Paul Liberman*, par le cardinal Pitra. 1 vol. in-12 ..... \$1.00

*Aux pays du soleil*.—Un été en Espagne.—A travers l'Italie.—Alexandrie et le Caire, par Victor Fournel. 1 vol. gr. in-8 avec de nombreuses gravures..... \$1.80

*Charybde et Scylla*, par Mlle Fleuriot. 1 vol. in-12..... 50 c.

*Ce que les jeunes filles devraient être*, par E. Gonon. 1 vol. in-8.. ..... 50 c.

*L'Ecole des Robinsons*, par Jules Verne. 1 vol. in-12..... 75 c.

*Le Rayon-Vert*, suivi de *Dix heures en chasse*, par le même. 1 vol. in-12... 75 c.

*Les deux ouvrages précédents (L'Ecole des Robinsons et le Rayon-Vert)* réunis en un volume grand in-8 illustré.. \$2.25

*Faraude*, par Mlle Fleuriot. 1 vol. in-12 ..... 50 c.

*Jean II, roi de Portugal* suivi de l'*Eloge de Camoens*, par P. Chauvierre. 1 vol. gr. in 8..... 50 c.

*Leçons sur la littérature française depuis les origines jusqu'à nos jours*, ac-

compagnées de morceaux choisis et suivies d'études générales et de notices sur les littératures étrangères, par F. Godefroy. 1 vol. in-12... \$1.00

*Londres, scènes et croquis d'après nature, par Guy de Laforest. 1 vol. in-8 illustré ..... 45 c.*

*Un mariage de convenance, par M. Maryan. 1 vol. in-12 ..... 50 c.*

*Tout par l'Electricité, par Georges Dary. 1 vol. gr. in-8 illustré ..... \$1.80*

*Traité raisonné de Ponctuation, ou emploi rationnel des signes qui servent à répandre la clarté dans le discours, par F. Lhernault. 1 vol. in-12... 36 c.*

*Trois mois à l'île Bourbon, journal d'un étudiant, par Ch. Buet. 1 vol. gr. in-8 ..... 50 c.*

*Voyages dans les Pampas de la république Argentine, par le Dr. Armagnac. 1 vol. gr. in-8 illustré ..... \$1.80*

En vente à la librairie

J. B. ROLLAND & FILS,  
12 et 14, rue Saint-Vincent,  
Montréal.

### ERRATA.

Il s'est glissé plusieurs fautes dans notre dernière livraison ; nous relevons les plus graves, celles qui se trouvent dans la partie pratique du journal.

Page 109, 1re colonne, ligne 33 : écrire le **CORRÈGE** au lieu de le **CORÈGE**.

Page 110, 1re colonne, ligne 36 : lire **périodicité** au lieu de **périodité**.

Même page, même colonne, ligne 38 : lire **équivalent** au lieu de **équivallant**.

Même page, 2de colonne, ligne 41 : écrire **abîmes** au lieu de **abimes**.

Page 111, 1re colonne, ligne 43 : écrire **CHATEAUBRIAND** au lieu de **CRATEAUBLIAND**.

Même page, 2de colonne, ligne 15 : lire **ST-LAMBERT** au lieu de **ET. LAMBERT**.

Page 112, 1re colonne, ligne 12 : lire **Le bonheur de l'impie ..... au lieu de Le bonheur de l'empire.....**

Même page, 2de colonne, ligne 3 : lire **C'est à eux..... au lieu de C'est à eux.....**

Page 113, 2de colonne, ligne 8 : lire **5/4 0/0 au lieu de 4/4 0/0.**

### INSTITUTEUR DISPONIBLE.

Un instituteur muni d'un diplôme d'école modèle, et pouvant enseigner le français et l'anglais, se chargerait de la direction d'une école, soit à la ville, soit à la campagne. Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné.

J. C. MICHAUD, *Instituteur,*  
Ste-Mélanie d'Aillebourg.

## DR A. A. FOUCHER.

Chirurgien oculiste et auriste de l'Hôpital Notre-Dame-Montréal.

BUREAU ET RÉSIDENCE : 82, RUE SAINT-DENIS

*Consultation : De midi à trois heures.*

## PURE COMPOSITION D'ARDOISE

*Pour fabriquer soi-même et à peu de frais les tableaux noirs pour écoles, etc.*

Il faut se rappeler que la PURE COMPOSITION D'ARDOISE, manufacturée par C. MONGEON & CIE, de Montréal, par sa nature même, dépose au fond des vases qui la contiennent ; aussi est-il absolument indispensable pour obtenir une surface réussie, d'agiter avec soin le liquide afin que le pinceau doux dont vous vous servez soit imprégné de la partie solide ; vous appliquez alors la *Pure Composition d'Ardoise* sur la planche, le mur ou le tableau que vous voulez noircir.

Ne versez pas une portion du liquide avant qu'il soit bien mêlé, et conservez-le dans le même état pendant toute l'opération. Si c'est une planchette ou un tableau que vous voulez couvrir, vous donnez d'abord deux couches, puis une troisième couche très légère, cela donne au travail un fini agréable.

Si vous opérez sur un mur, trois couches sont nécessaires à cause de la pénétration. Après chaque application, usez légèrement avec du papier sablé, mais non pas après la dernière couche.

On peut aussi employer la *Pure Composition d'Ardoise* pour couvrir les murs d'écoles, les tableaux de bois, le papier, le plâtre, la tôle, le ferblanc, etc.

Une chopine, en donnant une couche, peut couvrir 75 pieds. Prix \$1.00.

Une pinte, en donnant une couche, peut couvrir 150 pieds. Prix \$2.00.

Un demi-gallon, en donnant une couche, peut couvrir 300 pieds. Prix \$4.00.

**Tableau ardoisé** avec la *Pure Composition d'Ardoise* sur toile, un côté et monté sur rouleau, de 36 x 36 pouces à \$1.50 chacun.

Le même, ardoisé des deux côtés, dont l'un réglé pour la musique, \$2.25.

**Brosses** pour tableaux noirs, \$2.00 la douzaine.

**Craie** pour tableaux noirs, ronde, en boîte de 100 à 200 carrée, en boîte de 144 à 300

Dépôt à la Librairie

J. B. ROLLAND & FILS,

Nos 12 et 14, rue Saint-Vincent, Montréal.

## JOURNAL

## DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Organe des *Instituteurs catholiques de la Province de Québec.*

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

PAR LIVRAISON DE 32 PAGES.

J. B. ROLLAND & FILS.

*Libraires-Éditeurs*

Nos 12 et 14, rue St Vincent, Montréal.

Le prix d'abonnement n'est que D'UN DOLLAR par an payable d'avance et D'UN DOLLAR ET DEMI payable à la fin de l'année.

N. B.—Les annonces pour "demande d'instituteurs" et "situations demandées" seront publiées pour le prix de \$1.50, et \$1.00 seulement pour les abonnés du journal ; les autres annonces seront insérées au prix de 10 centins la ligne pour chaque insertion.